



Président	M.	Olivier Müller
Secrétaire	Mme	Céline Morier
Scrutateurs	M.	Antony Huys
	M.	Pierre Loup
Huissier	M.	Jean-Michel Talon

Présences

89 conseillères et conseillers sur 100 sont présents.

Absences excusées

Mme Carole Clavadetscher,
MM. Mathieu Ehinger, Basil Furrer, Angelo Giuliano, Mario Gori, Murat Karakas, Alisan Metic, Jörg Meyer, Mathieu Quartier, Benoît Ruchet, Bernard Tschopp

Absent : -

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 30 avril 2025 à 20 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux

Ordre du jour

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2025 _____

2 Assermentation _____

2.1 Néant

3 Nomination _____

3.1 D'un membre à la délégation variable au Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Lionel Winkler (PLR), démissionnaire.

4 Correspondance _____

5 Communication du Bureau _____

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Fabien Willemin « Suspension de l'attribution de résidence secondaire à Montreux jusqu'à l'entrée en vigueur du plan d'affectation ». (Séance de commission le mercredi 14 mai 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

même commission pour les objets 5.1 et 5.2

- 5.2 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Nicolas Büchler « Pour une adaptation à la baisse du taux maximal de résidences secondaires sur le territoire communal ». (Séance de commission le mercredi 14 mai 2025 à 19 h 00 à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

même commission pour les objets 5.1 et 5.2

- 5.3 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Fabien Willemin « Faire de l'attribution de locaux pour lutter contre le sans-abrisme une priorité absolue ». (Séance de commission le mardi 6 mai 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).
- 5.4 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Etudions la possibilité de compléter l'efficience de l'enveloppe énergétique de la Piscine de la Maladaire ». (Séance de commission le mardi 6 mai 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8 à Montreux).

6 Communication de la Municipalité _____

- 6.1 Relative à la composition de la Commission consultative pour la durabilité pour la législature 2021-2026.

7 Rapports des commissions _____

- 7.1 Sur le rapport-préavis No 04/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les procédés de réclame, à la réponse au postulat de M. Sébastien Giovanna « Pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées », pris en considération le 16 décembre 2020, à la réponse à la motion de M. Tal Luder « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux », prise en considération le 3 mars 2021, à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal », pris en considération le 2 février 2022, à la réponse au postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux », pris en considération le 4 septembre 2024. (Rapp. M. Fabien Willemin).
- 7.2 Sur le rapport-préavis No 06/2025 relatif à l'octroi à la Municipalité, jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, d'une autorisation générale de statuer jusqu'à CHF 20'000'000.- par objet et au maximum de CHF 40'000'000.- pour l'acquisition de biens immobiliers dans le cadre de l'exercice du droit de préemption fondé sur la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et en réponse au postulat de M. Quentin Talon « Fonds immobilier », pris en considération le 21 juin 2023. (Rapp. M. Vincent Haldi).

- 7.3 Sur le préavis No 07/2025 relatif à la pérennisation et à l'ajustement de postes auxiliaires des secteurs parascolaire et jeunesse au sein du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse. (Rapp. M. José Jorge).
- 7.4 Sur le préavis 08/2025 relatif à la mise en valeur du patrimoine floral de Montreux et à la création d'un nouveau Festival intitulé « Montreux Floral Festival ». (Rapp M. Nicolas Büchler).
- 7.5 Sur la prise en considération du postulat de M. Romain Pilloud intitulé « Gratuité des TP le dimanche : Une mesure pour le pouvoir d'achat est propice à adoucir nos dimanches et jours fériés ». (Rapp. M. Samuel Roch).

8 Préavis de la Municipalité

- 8.1 No 10/2025 relatif aux comptes 2024 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL). (Séance de la commission intercommunale le mardi 13 mai 2025 à 18 h 30, à la salle du Château 2, à Corsier-sur-Vevey).
- 8.2 No 11/2025 relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA). (Séances régionales de la commission le jeudi 1^{er} mai 2025 à 20 h 00 et le mercredi 2 juillet 2025 à 20 h 00, dans un lieu qui sera déterminé ultérieurement).
- 8.3 No 13/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 168'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformation d'un appartement en salle de classe au collège de Chailly sis au Chemin des Ecoliers 9 à Chailly. (Séance de la commission le lundi 5 mai 2025 à 19 h 00, à la salle des combles, av. des Alpes 18 à Montreux).
- 8.4 No 14/2025 relatif aux comptes 2024 du Fonds culturel Riviera. (Séance de commission le jeudi 8 mai 2025 à 19 h 00 à Jongny).

9 Postulats, motions et propositions

- 9.1 Postulat de M. Olivier Mark : « Des places de travail à Montreux pour éviter de penduler ».
- 9.2 Postulat de Mme Tanya Bonjour : « La Maison de Quartier : très grand succès après 10 ans d'existence. Pourquoi pas une seconde sur notre Commune ? ».

L'objet suivant sera développé pour la séance du 21 mai 2025

- 9.3 Dépôt du titre d'un postulat de M. Yanick Hess « Renforçons les liens intergénérationnels »

10 Interpellations

- 10.1 Réponse à l'interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée « L'évolution du deal de rue suite aux nouvelles mesures prises dans le canton de Vaud et implications potentielles pour Montreux ».
- 10.2 Interpellation de M. Léo Sémon « Manque de stationnement pour les vélos autour du Cité Centre »

10.3 Interpellation de M. Samuel Roch «PACom, n'oublions pas le Conseil Communal»

11 Autres objets s'il y a lieu et divers

11.1 Réponse à la simple question de M. Pierre Loup intitulée « Révision du Plan d'affectation communal, démarche participative ».

11.2 Réponse à la simple question de M. Pierre Loup relative à la situation du périmètre des Grands Prés.

11.3 Réponse à la simple question de M. Hervé Devenoge relative aux horaires du MOB.

Monsieur le Président Olivier Müller annonce qu'il est 20 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Comme à l'accoutumée, je salue les Municipales et les Municipaux, Madame la Secrétaire du Conseil communal Céline Morier, ainsi que notre huissier.

J'adresse aussi mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil communal peut donc valablement délibérer ce soir.

Ainsi que le dispose l'article 35 alinéa 3 de notre règlement, « aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. »

Je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Modifier le point 3.1 D'un membre ~~suppléant~~ à la délégation variable au Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Lionel Winkler (PLR), démissionnaire.

L'objet suivant sera développé pour la séance du 21 mai 2025

9.3 Dépôt du titre d'un postulat de M. Yanick Hess « Renforçons les liens intergénérationnels »

Suppression du point :

~~10.1 Réponse à l'interpellation de M. Mathieu Quartier intitulée « Des places de parc qui s'évaporent quel avenir pour nos commerces ? ».~~ reporté à la séance de mai

10.2 Interpellation de M. Léo Sémon « Manque de stationnement pour les vélos autour du Cité Centre »

10.3 Interpellation de M. Samuel Roch « PACom, n'oublions pas le Conseil Communal »

J'ouvre la discussion sur la modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.
Vote : **L'ordre du jour est accepté à la majorité moins 3 NON et 2 ABSTENTIONS**

0 Préambule

M. le Président

J'ai deux communications :

1. Nous pouvons féliciter le conseiller communal et deuxième vice-président M. Fabien Willemin qui s'est marié le 29 mars dernier, il s'appellera dorénavant M. Fabien Torchio. Il a été très actif en début d'année sous son nom de « jeune garçon », peut être pour laisser une trace au sein du Conseil. Je pense que nous pouvons l'applaudir et lui souhaiter tous nos vœux de bonheur.

Par souci de cohérence avec les objets déposés sous le nom « Fabien Willemin » qui seront discutés ce soir, le changement de nom dans le PV interviendra dès la prochaine séance.

Applaudissements de l'assemblée.

2) Ce soir il y aura de nombreux amendements, je vous rappelle le principe des amendements :

- s'ils ont été acceptés en commission, il n'y a pas besoin de les redéposer.
- s'ils ont été refusés en commission, il faut déposer l'amendement par écrit et signé (art. 122 al. 5 RCC).

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2025

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 26 mars 2025, y a-t-il des demandes de modifications ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 Assermentation

2.1 Néant

3 Nomination

3.1 D'un membre à la délégation variable au Conseil intercommunal du SIGE, en remplacement de M. Lionel Winkler (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe PLR a-t-il une candidature à proposer à cette nomination ?

M. Samuel Roch (PLR)

Le PLR propose la candidature de M. Alain Akiki.

M. le Président

Le nombre de candidature étant égal au nombre de membre à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Alain Akiki. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare donc M. Alain Akiki élu membre à la délégation variable au Conseil intercommunal du SIGE, et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4 Correspondance

M. le Président

Nous avons reçu deux courriers :

1. Un courrier de la CDAP (Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal) concernant le recours STIFTUNG HELVETIA NOSTRA c/ décision du Conseil communal de Montreux du 2 mars 2022 adoptant le plan des zones réservées et décision du Département des institutions, du territoire et du sport du 16 septembre 2022 approuvant ce plan - reprise de la cause après l'arrêt du Tribunal Fédéral du 5 mars 1C 58/2024 (le Président donne lecture du courrier) annexe 1

M. le Président c'est un peu technique, mais je vous explique rapidement : la qualité pour recourir a été déniée par la CDAP à la fondation Helvetia Nostra. Cela a été jusqu'au Tribunal Fédéral. La CDAP n'a pas statué sur le fond et le Tribunal Fédéral a débouté la CDAP, en acceptant le recours et en indiquant qu'Helvetia Nostra avait bien la qualité pour recourir. La CDAP doit maintenant se prononcer sur le fond.

La CDAP a écrit à Helvetia Nostra, pour leur demander de préciser quelles zones devraient être classées en zones réservées ou pas.

J'ai contacté la CDAP qui n'a pas pu me dire quand l'arrêt sera rendu sur le fond, cela prend du temps et nous espérons que cela sera pour cette année, mais il n'y a aucune garantie. J'ai aussi eu un échange avec M. Walther et pour rappel, nous avons, dans les conclusions, au point 5, pour les zones réservées, délégué l'entière compétence juridique à la Municipalité. C'est donc elle qui est compétente pour traiter ce dossier.

2. Un courrier de démission du SIGE de M. Winkler (lecture) annexe 2

5 Communication du Bureau

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Fabien Willemin « Suspension de l'attribution de résidence secondaire à Montreux jusqu'à l'entrée en vigueur du plan d'affectation ».

(Séance de commission le mercredi 14 mai 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

même commission pour les objets 5.1 et 5.2

5.2 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Nicolas Büchler « Pour une adaptation à la baisse du taux maximal de résidences secondaires sur le territoire communal ».

(Séance de commission le mercredi 14 mai 2025 à 19 h 00 à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux)

même commission pour les objets 5.1 et 5.2

Présidence provisoire (VER) : M. Lionel Moyard

Mme Marie-Solène Pham

MM. Yvan Aubord, Nicolas Büchler, Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Pablo Menzi
~~Dominik Hunziker~~, Romain Pilloud, Michel Posternak, Fabien Willemin

M. le Président je précise que la commission pour traiter ces deux objets sera la même, mais il y aura deux rapports et deux votes. J'ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Petite intervention technique pour un changement de commissaire, c'est M. Pablo Menzi qui remplacera M. Dominik Hunziker.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom de mon groupe je formule la demande suivante à notre exécutif : nous aimerions, dans la mesure du possible, que l'avis de droit évoqué lors du dernier Conseil communal par M. Caleb Walther soit transmis aux personnes nommées ce soir, en amont de la séance de commission, afin que ces dernières puissent en prendre connaissance avant de discuter des deux postulats.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

5.3 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Fabien Willemin « Faire de l'attribution de locaux pour lutter contre le sans-abrisme une priorité absolue ».

(Séance de commission le mardi 6 mai 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence provisoire (UDC) : M. Tal Luder

Mme Carla Silva Borges De Sá

MM. Ihab Al Jundi, Claude Byrde, Alain Delseth, Christian Fürst, Olivier Grand, Simon Lepêtre, Paul Wetzler, Fabien Willemin

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5.4 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Etudions la possibilité de compléter l'efficacité de l'enveloppe énergétique de la Piscine de la Maladaire ».

(Séance de commission le mardi 6 mai 2025 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle des mariages, rue du Marché 8 à Montreux).

Présidence provisoire (SOC) : M. José Jorge

Mmes Tanya Bonjour, Charlotte Chevallier, Susanne Cornaz

MM. Yvan Aubord, Yahya Berhili, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Dominik Hunziker, Lionel Moyard

M. le Président ouvre la discussion.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous informe que nous essayons d'organiser la séance sur site, nous ne manquerons pas d'informer les membres de la commission si celle-ci a lieu à la piscine de la Maladaire ou à la villa Mounsey comme annoncé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6 Communication de la Municipalité

6.1 Relative à la composition de la Commission consultative pour la durabilité pour la législature 2021-2026

Il n'y a pas d'autres communications.

7 Rapport des commissions

7.1 Sur le rapport-préavis No 04/2025 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur les procédés de réclame, à la réponse au postulat de M. Sébastien Giovanna « Pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées », pris en considération le 16 décembre 2020, à la réponse à la motion de M. Tal Luder « Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux », prise en considération le 3 mars 2021, à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler « Pour un affichage politique identique sur l'ensemble du territoire communal », pris en considération le 2 février 2022, à la réponse au postulat de M. Christian Fürst « Offrir des emplacements d'affichage attractifs et gratuits dans la commune de Montreux pour promouvoir les événements culturels et sportifs locaux », pris en considération le 4 septembre 2024. (Rapp. M. Fabien Willemin).

M. le Président

Je vais vous informer sur la manière de voter :

Art. 123 Une discussion générale est ouverte, avant le vote, sur l'ensemble de la proposition avec ses éventuels amendements ou sur le projet de règlement après le vote sur chacun des articles. (Règlement: art. 131 al. 2).

Chaque article d'un règlement fait l'objet d'un vote après avoir été discuté, puis le règlement dans son ensemble est mis en discussion et au vote.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je commence par la discussion sur le rapport, à la page une au troisième paragraphe, il faut lire un commissaire rapporte les propos du postulant M. Büchler et non pas du motionnaire étant donné que je suis le seul motionnaire dans cet objet.

J'attire votre attention sur une erreur regrettable contenue dans le rapport de commission, et plus précisément dans la présentation des amendements liés aux articles 17 et 21.

Le rapport affirme que ces amendements auraient été déposés par des groupes politiques. Or, cette affirmation est fautive et contraire au droit applicable. Selon l'aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises (État de Vaud, édition 2025, p. 48), je cite :

"Peuvent déposer des amendements : les membres du conseil communal, les commissions et la municipalité."

Il n'est nulle part question de groupes politiques. Le dépôt d'un amendement est un acte formel effectué par un membre du Conseil, une commission ou la Municipalité. C'est un principe fondamental pour garantir la clarté des responsabilités et l'intégrité des procédures. Ainsi, la mention selon laquelle les amendements auraient été "*déposés par les groupes politiques*" est juridiquement erronée et doit être corrigée. En commission, j'avais déjà demandé explicitement la suppression de ces références, en rappelant ce cadre légal. Malheureusement, cette demande n'a pas été respectée dans le rapport final.

Je rappelle que la commission agit en tant qu'organe unique, constitué de commissaires, et non de représentants de partis. Cette confusion introduit une forme d'instrumentalisation politique du rapport de commission, ce qui est totalement inapproprié, surtout concernant l'examen technique et juridique d'un règlement communal.

Je souhaite donc que ce Conseil prenne acte que :

- les amendements discutés sous les articles 17 et 21 ont été proposés par des commissaires et adoptés par la commission, sans qu'aucun groupe politique ne soit formellement reconnu comme auteur de ces propositions dans le rapport.

Si une volonté politique de soutenir ces amendements existe, elle peut s'exprimer librement lors des débats en plénum, et non dans un document officiel de commission qui doit rester rigoureux et neutre. Merci pour votre attention.

M. le Président

Je me permets de revenir directement sur les propos de M. Luder. Je fais l'analogie avec le fait que nous pouvons déposer des motions, postulats et interpellations et que notre règlement dit aussi que, lorsqu'un membre du Conseil veut user de son droit d'initiative, le règlement ne suggère pas non plus la possibilité à des groupes politiques ou à des partis ou des groupements de partis de déposer une interpellation, motion ou un postulat, pourtant c'est ce que nous faisons. C'était ma première remarque.

Quant à ma deuxième remarque, c'est que les commissions s'organisent librement : ce qui veut dire que vous devez relire le rapport, peut-être que vous aviez exprimé votre mécontentement lors de la relecture, mais cela veut dire que le rapport représente l'avis de la commission. Nous prenons note de votre position, à mon avis je ne pense pas que cela change quelque chose au débat.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je réagis au propos de M. Luder : M. Luder, vous le savez, vos droits ont été respectés, vous avez pu faire les commentaires qui étaient les vôtres sur la plateforme dédiée au rapport. C'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque est la suivante : si toutes et tous ensemble nous nous activions pour faire en sorte que les présidences des séances (pas la rédaction du rapport, mais le déroulement d'une séance) puissent être un peu plus agréables, constructives et axées sur les questions politiques, je pense que les rapports le refléteraient. A titre personnel, je tiens, en ayant participé à la commission, à remercier M. le Président rapporteur pour la qualité du travail qu'il nous a rendu et j'invite mes collègues à ne pas donner plus d'intérêt que cela aux paroles de M. Luder.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En effet M. Luder a fait part de ces remarques lors de la rédaction du rapport et j'ai voulu faire prévaloir qu'il s'agit d'une formulation usuelle qui permettait d'avoir une rédaction compacte. En commission il avait été très clair que ces amendements avaient été co-écrits par des groupes qui s'étaient consultés en amont et cette phrase toute simple permettait un résumé, plutôt que de rédiger de longues périphrases qui rendent les rapports indigestes et très compliqués à lire. Il m'a paru plus simple de refléter la position politique des groupes et c'est ce qui a été retranscrit dans le rapport.

M. le Président

M. Luder, je vous suggère de me transmettre votre intervention et je la soumettrai à la DGAIC (Direction générale des Affaires institutionnelles et communales) pour avis, si cela vous convient.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne veux pas faire de ping-pong, c'est simple, j'ai donné une référence d'un document officiel, ce document ne prévoit pas ce cas, le rapport fait en sorte de mettre la paternité d'un article sur un groupe politique, ce qui n'est pas le but de la commission qui doit statuer sur la recevabilité, l'utilité du règlement. C'est ce soir qu'il fallait s'exprimer quant au soutien de ces amendements au nom des groupes qui les soutiennent.

Le rapport doit rester technique, c'est ce que je veux dire, en évitant des périphrases, je ne vous suis pas du tout, le fait de dire « *cet amendement (déposé par les groupes politiques)* » n'est pas prévu par la loi sur les communes point final.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après avoir étudié l'ensemble des éléments, le groupe PLR en conclut que le sujet a bien été travaillé en séance de commission mais que, manifestement, de nombreux éléments manquent pour la bonne compréhension et la bonne analyse du règlement. En effet, l'amendement N° 6 demandant la suppression de la publicité commerciale change du tout au tout l'ensemble des notions décrites et expliquées dans le préavis, ainsi que dans le rapport de commission. Or dans ce dernier, aucun élément factuel, ni financier, ni organisationnel n'est apporté, ne nous permettant, par conséquent, pas de débattre et de voter en connaissance de cause.

Je demande donc, comme le prévoit l'article N° 125 de notre règlement, d'interrompre le débat sur cet objet par le dépôt d'une motion d'ordre et demande à ce que cet objet soit traité une nouvelle fois par la même commission.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président

Art. 125 Motion d'ordre

« 1 Toute opération du Conseil peut être interrompue par une motion d'ordre. Si cette motion est appuyée par cinq membres, elle est mise en discussion et soumise au vote. »

Plus de 5 membres soutiennent la motion d'ordre.

M. le Président ouvre la discussion sur cette motion d'ordre.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre voit d'un bon œil la proposition de renvoi en commission : en effet, nous avons un certain nombre de doutes et de problèmes non résolus sur les articles et en particulier sur l'art. 17, qui pose beaucoup de questions. Par conséquent nous avons l'impression qu'une deuxième séance de commission permettrait de clarifier de nombreuses questions qui ne le sont pas, notamment celles d'ordre financier, sur les conséquences de la suppression de l'affichage commercial, mais aussi sur les besoins financiers supplémentaires nécessaires pour assurer l'affichage culturel, comme l'amendement de l'art. 17 le propose. Il nous semble qu'il serait absolument nécessaire de pouvoir mieux appréhender ces questions-là. Il y a encore d'autres aspects liés à ces questions, notamment sur la possibilité de réserver des circuits d'affichage pour la culture ou autre, en plus des affichages commerciaux. Par conséquent, comme les cas de figure sont nombreux, les exemples d'autres villes existent aussi, mais malheureusement n'ont pas été discutés ou n'ont pas pu être discutés. Il nous semblerait très judicieux, pour un règlement qui a

beaucoup de qualités sur d'autres points, de pouvoir aller au fond de cette question, il y a sur l'art. 17 une opposition entre l'idée d'avoir de l'affichage commercial dans Montreux ou de ne pas en avoir du tout, ou éventuellement d'en avoir en partie commercial et en partie culturel, dans des proportions à discuter. Tout cela nous semble subtil et intéressant, malgré le travail important de la commission, car il fallait répondre à beaucoup de points tous différents, qui ont trait à l'affichage, à la publicité, à la présence d'objets publicitaires sur les trottoirs, bref ce règlement est très complexe. Il semble que cette partie liée à l'art. 17 nous devrions pouvoir mieux approfondir le sujet. Nous soutenons la proposition de renvoi en commission.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En deux points, premièrement il me semble que M. Roch devrait utiliser l'art. 127 qui est celui du renvoi, car la motion d'ordre déplace le débat sans toucher au fond, ce qui veut dire déplacer des points de l'ordre du jour ou mettre en pause et reprendre.

Par contre l'art. 127 prévoit : « *Le Conseil peut décider du renvoi de l'objet en discussion à la commission qui l'a examiné ou à la Municipalité pour complément d'information ou nouvelle proposition.* »

Deuxièmement j'approuve les propos de mon préopinant M. Gétaz, car cet art. 17 me pose un double problème. De décider un peu à l'emporte-pièce que tout est annulé, alors que la Municipalité a dit en commission que les chiffres ne sont pas en sa possession, que nous ne connaissons pas les conséquences directes et que cela pourrait même toucher (c'est pour cela que c'est étonnant qu'il soit soutenu par les collègues de la gauche) la culture ou les associations qui pourraient bénéficier d'un affichage. Cela vaudrait la peine d'en discuter. Notre groupe avait décidé d'adopter le règlement et de revenir plus tard sur cet art. 17 avec une proposition de modification partielle d'un règlement communal, mais, finalement, je vais demander 30 secondes de suspension avant le vote pour discuter avec les membres de mon groupe, afin de savoir s'ils sont d'accord de soutenir ce renvoi au lieu de continuer le débat.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. Gétaz qui reconnaît le travail important effectué en commission. L'ensemble des membres présents ont été agréables, sauf quand il s'agissait de faire du juridisme ou du bureaucratisme excessif.

Concernant la question du renvoi en commission, je comprends que certains points ne soient pas clairs et les inquiétudes sur certaines conséquences, néanmoins la commission n'a pas demandé à se réunir une deuxième fois.

Il y avait tout loisir pour que certaines de ces questions soient transmises à la commission, d'autant que certains amendements avaient déjà été transmis à l'ensemble des commissaires avant la séance de commission.

Je comprends qu'il y a une question ouverte de M. Gétaz, pour savoir si nous souhaitons avoir une suppression partielle ou une diminution de la publicité commerciale seulement. Néanmoins cette question a été tranchée en commission, les auteurs de l'amendement ont demandé une suppression complète de l'affichage commercial. Libre à la Municipalité selon les procédures, de regarder, si ce règlement est approuvé, comment on l'applique. A ce titre, il me semble que la Municipalité reviendra tôt ou tard devant le Conseil communal avec des propositions sur lesquelles les conseillères et conseillers devront voter.

Je ne vois pas de raison de repousser encore une fois cette décision, même si je comprends certaines interrogations. Ce qui me rassure dans le débat d'aujourd'hui, pour continuer en

toute honnêteté et clarté, c'est le fait que le Canton n'a pas trouvé d'éléments, il n'a pas dit, techniquement, que le règlement, en l'état, ne pouvait pas être adopté par le Conseil communal ou qu'il risquait d'être inapplicable d'une manière ou d'une autre. Pour moi tous les éléments sont à notre disposition pour aller de l'avant et je vous invite à refuser cette proposition, peu importe qu'elle soit faite selon l'art. 125 ou un autre.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question qui s'adresse en partie à la Municipalité : j'ai personnellement des doutes sur le fait qu'un renvoi en commission permette d'avoir des éclaircissements sur les enjeux financiers de cet amendement. Les enjeux financiers que nous pouvons imaginer, nous avons déjà des informations et je doute que la Municipalité arrive avec de nouveaux éléments plus chiffrés que les éléments qui se trouvent déjà dans le rapport.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lundi, lors de sa séance de préparation, notre groupe s'est posé beaucoup de questions, par exemple est-ce que les hôteliers ont été consultés ? Si nous lisons ce règlement, nous n'allons pas simplement éteindre les lumières la nuit, nous allons éteindre Montreux. Si les hôtels doivent éteindre les lumières la nuit, comment les gens vont-ils trouver leur chemin dans les hôtels. Il y a beaucoup de questions de fond, je ne sais pas comment cela s'est passé dans les autres groupes, mais nous sommes également de l'avis qu'il faut un renvoi en commission pour clarifier ces questions.

M. Vincent Tschopp (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Pilloud, dans la discussion que nous avons au sein du groupe, il y a beaucoup de gens qui ont fait la réflexion que si cela coûte CHF 100'000 c'est acceptable, mais avec un montant de CHF 400'000 ce ne serait plus acceptable. La question de la tarification ou une évaluation partielle du montant que cela coûterait d'interdire la publicité pour tiers sur le domaine public, semble importante. Il faudrait que la Municipalité puisse revenir avec un montant, une fourchette qui pourrait être calculée sans être au franc près.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour compléter ce qui vient d'être dit, il y a un cas de figure qui est un peu perturbant, c'est que l'amendement tel qu'il a été voté, fait la promesse que seuls les affichages, culturels, associatifs, etc. seront possibles. Le problème c'est que suivant la manière dont les choses se passent, ce serait une promesse vaine car il n'y aura plus de possibilité d'affichage SGA. Par conséquent il est important qu'au moment où nous décidons de supprimer tout affichage commercial pour favoriser l'affichage culturel, nous ayons la garantie que ce n'est pas une promesse vaine.

C'est sur cet aspect qu'il n'y a pas de réponse à l'heure actuelle et c'est la raison pour laquelle nous pensons qu'une discussion plus approfondie est nécessaire en commission.

M. le Président demande à M. Roch si la proposition d'utiliser l'art. 127 lui convient.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous confirme que la proposition de modifier ma demande en un renvoi en commission selon l'art.127 me convient parfaitement.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour avoir été membre de la commission, je suis un peu surpris de la position de Montreux Libre ce soir, étant donné qu'il est noté dans le rapport de commission que le groupe Montreux Libre soutenait l'amendement et était venu avec un projet d'amendement allant dans ce sens. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas eu plus de questions précises posées en commission sur les questions financières, car il me semble, dans mes souvenirs, que la personne s'est ralliée à l'amendement et cela ne semblait pas poser de problème. Là nous avons plein de questions, on parle de lumière, j'ai l'impression qu'il y a un problème de communication sérieux entre ce qui s'est passé en commission et ce qui a été discuté dans votre groupe et je le déplore.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si le Conseil communal souhaite reprendre son propre travail, c'est lui qui l'évalue et cela vous appartient, mais je souhaite que nous nous consacrons à la question de cet art. 17.

Pour rassurer Mme Lauber Fürst, vous avez évoqué la question de l'éclairage des hôtels, pour rester sur le sujet qui provoque cette demande, l'art. 12 ne prévoit pas que nous éteignons les enseignes des hôtels. Nous pouvons apaiser tout le monde sur ce sujet, cela concerne les procédés publicitaires. Il s'agit de questions qui avaient déjà été abordées lorsque nous avions des problèmes d'approvisionnement en électricité il y a deux ou trois ans. Beaucoup de choses ont été dites, notamment sur cette suppression des procédés de réclame commerciaux.

En commission, nous avons quand même évoqué les conséquences financières et nous les avons évoquées de la manière suivante : ce qui est sûr, c'est qu'actuellement, le contrat que nous avons avec la SGA nous rapporte CHF 140'000.- par année.

Comme il va être renégocié, c'est à relativiser, cela peut être plus ou moins.

Je pense que ce sera plus si nous le renégocions.

A ce stade, nous pouvons donner des chiffres, mais, pour la suite, ce qui est vrai c'est que si nous changeons le contrat avec la SGA, qu'il n'y a plus d'affichage commercial, un certain nombre de prestations fournies par la SGA, notamment pour l'affichage associatif, culturel et politique (lorsque vous êtes en campagne, la SGA colle ces affichages « gratuitement » parce que c'est prévu dans le contrat). Il s'agit d'une sorte de rétrocession, d'échange de bons procédés inclus dans le contrat.

Si vous votez l'amendement, il est vrai que la Municipalité devra refaire un contrat avec la SGA et nous ne toucherons pas d'argent, mais cela va nous coûter, car nous allons leur demander une prestation sans qu'ils s'y retrouvent financièrement et ils factureront leurs prestations.

Je ne peux pas vous donner de chiffre, car une négociation doit avoir lieu et je m'avancerai trop en vous donnant un chiffre avant une négociation commerciale. De plus, du point de vue de la négociation, ce serait assez maladroit.

C'est tout ce que je peux dire à ce stade et c'est ce que nous avons évoqué en commission.

Si vous souhaitez que ce sujet retourne en commission, il y a un aspect auquel il faut penser, nous avons eu une discussion en fin de séance où les membres de la commission ont exprimé leur préoccupation en demandant si cela entrerait en vigueur lors des élections

communales. Dans moins d'une année il y a les élections, cela repoussera le temps que nous avons pour mettre les choses en place pour les prochaines élections et oui cela sera délicat pour nous car cela change le calendrier. A vous d'évaluer s'il s'agit d'une conséquence suffisamment fâcheuse ou pas pour influencer le vote du renvoi en commission.

Je vous ai donné les informations disponibles à ce stade, s'il y a un renvoi en commission nous essaierons d'avoir des informations, mais je ne suis pas sûr que nous puissions en savoir plus. Voici l'état de la discussion telle que nous en avons fait part à la commission et que je peux vous transmettre pour vous aider à prendre une décision.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai été membre de plusieurs associations à Montreux, nous nous sommes toujours débrouillés lorsqu'il s'agissait de faire de la communication en allant poser, coller des affichages sur les panneaux. Ce que j'entends dans les échanges c'est que cela coûtera cher de demander à la SGA de fournir un service pour l'associatif ou le culturel, j'ai envie de dire soyons créatifs, l'associatif et le culturel si on leur dit qu'il faut mettre les affiches à un endroit, laissons-leur de la créativité pour les amener à cet endroit.

J'ai juste l'impression que nous voulons faire une usine à gaz avec cet amendement. Je trouve que l'esprit de dire que nous avons une opportunité pour débarrasser cette ville de publicités qui ne la rendent pas plus belle, de publicité pour du dentifrice, etc. en avons-nous besoin ?

Nous avons l'occasion de prendre une décision maintenant et je n'ai pas l'impression qu'un renvoi en commission nous permettra d'obtenir plus de clarifications.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il fallait être un spécialiste des conditions pour négocier avec la SGA pour pouvoir se prononcer de manière éclairée dans cette commission et je pense qu'il n'y avait personne dans la salle, malgré toute la bonne volonté, qui pouvait estimer jusqu'au bout les conséquences de cet amendement.

Nous passons d'une recette de CHF 140'000 à une dépense inconnue, mais qui peut se calculer en fonction de la quantité d'affichage pour la culture, les associations, etc. que nous souhaitons maintenir, sachant que nous pouvons aussi décider de ne plus avoir d'affichage pour ces derniers, sous la forme de panneaux style SGA.

Je vous rends attentif à deux points :

1. L'absence d'organisation de l'affichage style SGA va amener l'affichage sauvage à se développer et je ne suis pas sûr que nous gagnerons sur ce plan.
2. Je trouve regrettable que nous ne pensions pas au fait que l'affichage dans la rue est important quand il est bien organisé et nous sommes en train de créer la désorganisation de cet affichage.

M. le Président rappelle que la discussion concerne le renvoi en commission.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai peut-être pas été assez clair, quand j'évoquais le fait, que si vous acceptez l'amendement, nous reviendrons avec un préavis, c'est parce qu'il s'agira forcément d'une somme supérieure à CHF 50'000.

L'associatif ne pourra pas rattraper cela, car nous incluons des demandes en infrastructures et les coûts de collage.

Dans tous les cas nous reviendrons avec un préavis, que l'amendement soit accepté ou refusé, nous négocierons de toute manière les conditions et ce ne sera pas forcément avec la SGA, il y a d'autres prestataires possibles.

C'est vous dire le flou qu'il peut y avoir et la difficulté pour obtenir des chiffres précis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux décide par 44 OUI, 42 NON et 2 ABSTENTIONS de renvoyer le préavis 04/2025 en commission.

7.2 Sur le rapport-préavis No 06/2025 relatif à l'octroi à la Municipalité, jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, d'une autorisation générale de statuer jusqu'à CHF 20'000'000.- par objet et au maximum de CHF 40'000'000.- pour l'acquisition de biens immobiliers dans le cadre de l'exercice du droit de préemption fondé sur la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et en réponse au postulat de M. Quentin Talon « Fonds immobilier », pris en considération le 21 juin 2023. (Rapp. M. Vincent Haldi).

M. le Président ouvre la discussion

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question pour la Municipalité, en commission et au vu des débats que nous allons avoir, il a été évoqué par le chef de service SFJ que, dans le cadre de biens préemptés par la commune et cédés à des coopératives, la Municipalité n'aurait pas à se conformer à la loi sur les marchés publics. Cet élément devait être confirmé par les services, je n'ai reçu aucune information à ce stade, je demande à la Municipalité si ce point pourra être éclairé lors de la discussion ? Merci.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que Président d'une coopérative d'habitation active sur le territoire communal, je ne participerai pas au vote de cet objet.

Mme Béatrice Tisserand (VER)

Chères Municipales, chers Municipaux, collègues et public,

Les Vert·e·s soutiendront ce préavis, tel qu'amendé, qui est un premier pas vers une augmentation de l'offre en logements à coût raisonnable sur notre territoire.

Nous regrettons cependant la frilosité de la Municipalité à investir dans la pierre, seul objet de rendement sûr à notre époque. En effet, c'est une ligne comptable nulle à l'achat et qui, dans la majorité des cas, ne fait qu'augmenter la fortune d'une commune plutôt que de la péjorer du moment que le bâtiment est entretenu régulièrement.

Avoir la possibilité d'utiliser la LPPPL afin de freiner les prix des logements sur notre Commune est nécessaire. Bien que ce rapport-préavis soit perfectible, c'est un outil que nous pouvons mettre à la disposition de notre Municipalité pour y parvenir.

Nous vous invitons à le soutenir et vous remercions de votre attention.

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En qualité de responsable REM faisant partie du dicastère concerné par le présent préavis, je ne participerai pas non plus au vote.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe décroissance alternatives se réjouit du consensus qui a été trouvé entre gauche et droite lors de la séance de commission. Bien que les discussions aient été vives, elles ont permis de mettre sur la table notre compréhension de la situation et deux amendements pour remédier à certaines craintes exprimées tant par le PLR, que Montreux Libre.

Nous aimerions rappeler ici l'état du marché du logement sur la commune. Un taux de logements disponibles très bas, des prix qui ne sont pas accessibles pour toutes et tous. Bien que les solutions proposées en commission puissent, elles aussi, avoir un certain impact, l'outil de l'usage du droit de préemption permettrait, à relativement court terme, d'apporter un bout de solution. Ceci sans que la commune ne prenne trop, d'après certains, de risques.

Nous tenons aussi à relever deux points que ce postulat ne résout pas et qui devront être, un jour, abordés.

Le délai de 40 jours sélectionne les coopératives qui doivent être très solides financièrement et avoir des organes d'examen et de décisions professionnels. Ceci exclut les coopératives d'habitants (coopérative où les parts sont détenues par celles et ceux qui vivent dans le bien). Une procédure où la commune achète parce que le bien est intéressant qui peut dans un 2ème temps contacter des coopératives, voire les habitants de l'immeuble pour revendre ou mettre en gérance permet d'avoir le temps pour trouver les meilleurs partenaires.

Finalement, un fond d'urbanisme permet d'acquérir des biens dont la commune peut avoir besoin. Pour une école, une crèche, une maison de quartier. Ces achats ne rentrent pas dans le cadre de la LPPPL et peuvent parfois nécessiter une décision rapide et non publique, comme dans le cas d'une mise aux enchères, à la suite d'une faillite ou lorsqu'un propriétaire est pressé de vendre.

Malgré ces deux points noirs, nous estimons que ce rapport-préavis va dans la bonne direction pour diminuer le stress du paiement du loyer pour les personnes âgées, les familles, les personnes avec de bas revenus de manière générale.

Pour ces raisons, le groupe décroissance alternatives va accepter ce préavis et vous encourage à faire de même.

M. Pablo Menzi (USC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom du groupe UDC Montreux, nous ne soutiendrons pas ce préavis. Nous tenons à rappeler notre attachement à une gestion rigoureuse, responsable et respectueuse de l'argent des contribuables : or ce projet nous demande d'autoriser une ligne de crédit de CHF 40 millions, sans validation systématique par le Conseil. Pour nous, c'est inacceptable, cela reviendrait à déléguer un pouvoir important sans garanties suffisantes, ni contrôle politique clair. Nous ne voulons pas d'un modèle de gestion à l'aveugle où l'endettement pourrait s'accroître sans garde-fou. La démocratie communale repose sur la transparence, le débat et la responsabilité, ce projet s'en éloigne. C'est pourquoi le groupe UDC votera non par principe de prudence et par respect pour les générations à venir.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra, à l'unanimité, la prise en considération du préavis 07/2025 relatif à l'activation du droit de préemption communal et vous invite à suivre le vote largement majoritaire de la commission. Notre district et par extension notre commune se trouvent aujourd'hui dans une situation de pénurie critique, avec un taux de logements vacants de 0,85%. Cela nous donne ainsi la possibilité d'activer le droit de préemption prévu par la LPPPL, mais cela nous donne surtout, Mesdames et Messieurs, l'obligation de proposer des solutions pour améliorer la situation, en particulier dans le contexte fragile de notre commune.

Dans un tel contexte, la proposition de la Municipalité n'a rien d'idéologique, il s'agit simplement de permettre à la commune, respectivement aux sociétés coopératives, de saisir des opportunités sur le marché, quand elles se présentent et si elles se présentent. Les principales coopératives potentiellement concernées seront consultées : si elles ne se montrent pas intéressées, le droit de préempter ne sera pas activé. C'est aussi simple que cela et cela revient à ne prendre aucun risque en acceptant ce préavis et à prendre le risque de rater de belles possibilités en le refusant.

Les coopératives d'habitations avec lesquelles il est prévu de travailler ont déjà permis à de nombreux jeunes, de nombreuses familles de rester sur notre commune. Je vous rappelle à ce titre que notre règlement relatif à l'occupation des logements à loyers modérés précise qu'il faut vivre sur le territoire montreuvisien depuis 2 ans pour en bénéficier.

Ce serait donc directement nos parents, vos enfants, des Montreusiennes et des Montreusiens, que ce préavis vise à aider pour pouvoir se loger sur la commune.

Ce que nous décidons aujourd'hui ce n'est pas seulement un plafond de dépenses, c'est un outil de politique publique pour favoriser des logements durables, abordables, sur notre territoire pour notre population.

C'est une réponse reposant sur un montage juridiquement solide, financièrement prudent, socialement utile, pour toutes ces raisons nous vous invitons à soutenir ce préavis, comme la commission l'a fait après 3 heures de débat.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le PLR refusera majoritairement le préavis. Il s'agit d'une interférence que nous déplorons dans les échanges privés.

Le PLR est convaincu de l'importance des loyers d'utilité publique ; mais il craint une trop forte concentration de LUP au même endroit par ce procédé. Nous tenons à une meilleure mixité sociale de manière plus répartie. Cet objectif est réalisable au travers du PACom, qui est un outil plus adapté en ce sens.

Finalement il s'agit d'un outil politique de théorie puisqu'en pratique il semble clair que l'application du droit de préemption est pratiquement impossible dans un délai de 40 jours et que la réalisation de LUP est peu réalisable à la suite d'une acquisition au prix du marché (sous-entendu fixé pour des objets de rendement). Nous ne voulons pas d'outils politiques de théorie qui ne peuvent s'appliquer au final. D'autres avis existent au sein du PLR et nous les respectons.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre est assez réservé sur ce préavis. Avec tout d'abord un constat, c'est qu'il n'y aura probablement pas d'achat de biens d'ici la fin de l'année de la législature, dans le

contexte des pouvoirs donnés à la Municipalité par ce préavis et il n'y aura bien entendu pas de constructions étant donné la situation du plan général d'affectation (PACom).

Les réserves que nous exprimons concernent la position de la commune dans cette affaire. La commune devient un porteur d'affaires des coopératives, puisqu'elle ne peut pas acheter elle-même, elle se l'interdit, elle dépend entièrement du bon vouloir des coopératives quant à l'achat d'un bien. Quand bien même ce dernier pourrait être extrêmement intéressant et n'intéresserait pas les coopératives, la commune ne pourrait l'acquérir ce qui est assez étonnant. En étant, en quelque sorte pieds et poings liés aux coopératives, le mécanisme d'achat a un désavantage : c'est que la transaction se fait deux fois, la commune achète puis revend à la coopérative. Il y a une augmentation des coûts liés aux frais de transactions et ces coûts, qui sont très importants, seront reportés sur les loyers le cas échéant. L'objectif qui est de maintenir ou de proposer des loyers bas est en quelque sorte contredit par le mécanisme mis en place dans le cadre de ce préavis.

La commune est propriétaire d'actions de la Banque Cantonale Vaudoise ou de la Romande Energie, par exemple, pour des dizaines de milliers de francs. Nous nous demandons dès lors pourquoi, si cette autorisation générale d'acheter un bien est octroyée à la Commune, la Commune ne pourrait pas éventuellement aussi parfois elle-même investir dans la pierre. La pierre reste, surtout dans les temps troublés dans lesquels nous vivons, une garantie à long terme de préservation des biens et de la valeur financière.

Le contrôle du Conseil communal par une commission consultative est vraiment le minimum, insatisfaisant à long terme, mais le minimum que nous avons pu obtenir avec l'amendement et nous espérons qu'il sera accepté ce soir.

En effet, à long terme, si le principe de ce droit de préemption et de ces autorisations générales sont confirmées à la Municipalité, il nous semble absolument nécessaire que ce soit la CoFin ou une commission permanente désignée, qui puissent avoir le droit d'accepter ou non l'achat. Elle devra donc, cas échéant, être saisie, se réunir dans les temps et pouvoir donner son avis, c'est la moindre des délégations de responsabilité du Conseil communal qu'il faut pouvoir garantir.

Pour rappel, deux votes populaires ont été nécessaires pour les 80 millions investis dans le 2m2c, il nous semble qu'un minimum de contrôle du Conseil communal sur des achats pouvant s'élever à CH 40 millions devra être garanti, à long terme. Il s'agit ici d'un dispositif pour une période transitoire, mais il faudra évidemment revenir sur cette question si la Municipalité représente un autre préavis ultérieurement.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur un ou deux éléments généraux, en rappelant que la LPPPL a été acceptée très largement par la population vaudoise il y a plusieurs années et que si le Grand Conseil à l'époque, avait pu la valider, c'était notamment avec le soutien du PLR, qui était favorable à l'utilisation de cet outil et au droit de préemption. Si mes souvenirs sont bons, il s'agissait d'un compromis du parlement cantonal. Nous pouvons admettre qu'il s'agit d'un outil qui a été plébiscité, à un moment donné de l'histoire, par la population, mais aussi par les représentantes et représentants élus de ce Canton de tous les bords politiques.

Voici pour le premier élément ; le deuxième élément, c'est un peu plus qu'un outil théorique, puisqu'il est déjà mis en pratique aujourd'hui, et avec un certain succès, par plusieurs communes vaudoises.

Certaines n'ont pas communiqué, mais plusieurs communes ont utilisé avec grande satisfaction ce droit de préemption.

Cela montre, d'une part, que ce n'est pas un outil théorique, mais pratique, utilisable et utilisé par les autorités des différentes communes de ce Canton. Et d'autre part, comme les

communes ne peuvent préempter que si elles font des logements d'utilité publique, il se trouve que ces communes ont réussi, par elles-mêmes ou par l'intermédiaire de coopératives à maintenir ou créer des LUP sans pertes financières, sans qu'il ne soit impossible de faire un rendement. La Commune de Montreux ne serait pas un nouveau laboratoire, mais elle suivra ce que font déjà d'autres communes avec beaucoup de succès.

Le dernier élément qu'il faut rappeler, pour les logements d'utilité publique, nous avons des logements qui sont subventionnés, qui sont attribués à des personnes en particulier, les logements à loyer abordable, eux, sont accessibles à toutes et tous et dans les LUP il y a encore d'autres catégories qui sont possibles, il n'y a pas que ces deux catégories. Nous voyons très bien que nous pouvons toucher une sorte de mixité sociale, même au travers de logements d'utilité publique. Il me semble, par ailleurs, que les coopératives connues de cette commune le font déjà aujourd'hui, avec un certain succès, voire un succès certain.

Pour moi il est important de le relever, parce que la crise du logement est là, cela a été dit, mes parents ont dû quitter la commune faute de trouver un logement avec un loyer dans leurs moyens, pour moi il est donc particulièrement important que nous avancions.

M. Frédéric Croset (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai siégé dans la commission qui a étudié ce préavis, je l'ai soutenu avec le dépôt de l'amendement de M. Quartier. Pour moi il est important de le souligner.

Je parlerai en mon nom ce soir, en l'absence de M. Quartier : pour moi, je l'ai dit en commission, le préavis ne répond pas de la meilleure manière à la mise à disposition et la création de LUP. Pour ma part, cela ne répond pas à la pénurie générale de logements dans notre commune.

Pour moi il est évident qu'un projet immobilier développé par les différents acteurs sociaux, dont les coopératives d'utilité publique, conjointement à des privés ou à des professionnels de l'immobilier est primordial, mais en l'absence d'un PACom, cela permettrait néanmoins de soutenir des familles considérées comme étant à revenu moyen ou modeste.

Cette autorisation serait limitée et ne serait valable que pour cette législature.

Je tiens également à relever que je ne souhaite pas une fuite en avant de l'endettement communal, d'où le dépôt de l'amendement en faveur d'une propriété, en faveur, in fine, d'une coopérative d'habitations d'utilité publique. Je soutiendrai à titre personnel ce préavis ce soir, en cohérence avec ma position au sein de la commission.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Evidemment que ce préavis ne va pas résoudre les problèmes de logement à Montreux, personne ne pense qu'un préavis résoudra ce problème. La question est de savoir si cela contribue à aller dans le mauvais ou dans le bon sens. Prétendre que ce genre de préavis et de mécanisme vont contribuer à l'augmentation des loyers, je trouve qu'il faut faire preuve d'une malhonnêteté assez incroyable.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à souligner, par rapport à ce qui a été dit, que ce préavis est une première étape, il est adaptable et réversible, puisqu'il est prévu qu'il soit en vigueur jusqu'à la fin de la législature en juin 2026 et qu'ensuite le Conseil communal, dans le cadre de la possibilité pour la Municipalité de statuer, doit être repris en début de législature 2026-2031.

Ce préavis est à considérer comme une possibilité donnée à la commune d'être réactive, d'éventuellement saisir une opportunité, tout en sachant, cela a été dit, qu'avec l'absence

de PACom, nous avons des difficultés et il est possible qu'il n'y ait pas d'opportunité favorable d'ici au 30 juin de l'année prochaine, mais il y a d'autres éléments qui entrent en ligne de compte. Par exemple il y a une motion qui a été déposée au Grand Conseil pour revoir le droit de préemption, cela interviendra aussi dans le débat lorsqu'il s'agira de cadrer les choses pour la prochaine législature. Vous l'avez bien compris, il ne s'agit pas d'un préavis qui demande de dépenser CHF 40 millions, mais simplement une possibilité dans un délai très court de 40 jours, de pouvoir avoir une procédure qui permette de répondre à la possibilité.

Il y a des communes qui le mettent en place et cette durée très courte fait que nous devons intervenir. Pour ce qui est de la demande qui a été faite sur la loi sur les marchés publics, elle ne s'applique pas directement dans la LPPPL dans le canton de Vaud, parce qu'elle vise à lutter contre la pénurie de logements et principalement la préservation du parc locatif, notamment les LUP, elle ne s'applique pas aux adjudications concernant les marchés publics par des entités de droit public (Canton, communes, etc.).

Cela permet aux communes d'intervenir et de statuer sans avoir à passer par la loi sur les marchés publics. Maintenant, la responsabilité, l'autorisation de dépenser, elle appartient au Conseil communal, elle vous appartient via ce préavis et elle vous appartiendra si vous souhaitez la modifier, l'augmenter ou la diminuer lors de la prochaine législature quand nous aurons la possibilité de rediscuter du plafond de dépenses accordé à la Municipalité.

Concernant la commission consultative, il ne s'agit pas d'une commission consultative du Conseil communal, mais d'une commission consultative municipale, il est donc de la compétence de la Municipalité de choisir ses membres, peut être aussi parmi certains du Conseil communal, mais cette compétence appartient à l'exécutif.

M. Vincent Haldi (ML) donne lecture des amendements

Amendement de M. Vincent Haldi :

Ajout d'un point 3 aux conclusions :

De mandater la Municipalité afin que celle-ci soumette, au cours du processus, à une commission consultative l'activation de son droit de préemption.

Je précise que cet amendement a été accepté à l'unanimité de la commission, mais je crois pouvoir parler au nom de la commission : si elle a accepté cet amendement c'est qu'elle avait en tête que cette commission consultative soit composée par des membres du Conseil. Mais tel que cela vient d'être précisé ce soir, nous ne savons pas exactement si nous aurons une représentation ou pas.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La mémoire du président de la commission est peut-être un peu défaillante, mais j'ai signalé en commission qu'il s'agissait d'une compétence municipale, comme je l'ai rappelé tout à l'heure. La Municipalité ne s'oppose pas à cet amendement tel que rédigé.

VOTE amendement de M. Vincent Haldi :

Ajout d'un point 3 aux conclusions :

De mandater la Municipalité afin que celle-ci soumette, au cours du processus, à une commission consultative l'activation de son droit de préemption.

L'amendement est accepté par 84 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

Amendement de M. Mathieu Quartier :

Modifier le point 1 des conclusions du rapport-préavis No 06/2025 comme suit :
D'autoriser la Municipalité, jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, à statuer sur les acquisitions de biens immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 20'000'000.- par objet et au maximum de CHF 40'000'000.- au total dans le cadre de l'exercice du droit de préemption communal fondé sur les art. 31 ss LPPPL, **pour autant que l'activation du droit de préemption se fasse au bénéfice de coopératives d'habitation d'utilité publique.**

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité ne s'oppose pas à cet amendement.

VOTE amendement de M. Mathieu Quartier :

Modifier le point 1 des conclusions du rapport-préavis No 06/2025 comme suit :
D'autoriser la Municipalité, jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, à statuer sur les acquisitions de biens immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 20'000'000.- par objet et au maximum de CHF 40'000'000.- au total dans le cadre de l'exercice du droit de préemption communal fondé sur les art. 31 ss LPPPL, **pour autant que l'activation du droit de préemption se fasse au bénéfice de coopératives d'habitation d'utilité publique.**
L'amendement est accepté par 77 OUI, 2 NON, 7 ABSTENTIONS.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'ai une question technique, pour l'amendement de M. Vincent Haldi, je ne comprends pas ce que cela change dans les conclusions.

M. le Président Il s'agit de l'ajout d'une conclusion numéro 3.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour donner des précisions sur les commissions consultatives, si nous regardons pour la COCOSI, il y a quand même un représentant par parti politique présent au Conseil communal. Peut-être que cela encouragera certain à quand même accepter ce préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Vincent Haldi (ML)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport-préavis No 06/2025 de la Municipalité du 7 février 2025 au Conseil communal relatif à l'octroi à la Municipalité, jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, d'une autorisation générale de statuer jusqu'à CHF 20'000'000.- par objet et au maximum de CHF 40'000'000.- pour l'acquisition de biens immobiliers dans le cadre de l'exercice du droit de préemption fondé sur la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) et en réponse au postulat de M. Quentin Talon « Fonds immobilier », pris en considération le 21 juin 2023
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité, jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, à statuer sur les acquisitions de biens immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 20'000'000.- par objet et au maximum de CHF 40'000'000.- au total dans le cadre de l'exercice du droit de préemption communal fondé sur les art. 31 ss LPPPL, ***pour autant que l'activation du droit de préemption se fasse au bénéfice de coopératives d'habitation d'utilité publique*** ;
2. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Quentin Talon, intitulé « Fonds immobilier », pris en considération le 21 juin 2023.
3. ***De mandater la Municipalité afin que celle-ci soumette, au cours du processus, à une commission consultative l'activation de son droit de préemption.***

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 49 OUI, 35 NON, 2 ABSTENTIONS, 2 récusations.

7.3 Sur le préavis No 07/2025 relatif à la pérennisation et à l'ajustement de postes auxiliaires des secteurs parascolaire et jeunesse au sein du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse. (Rapp. M. José Jorge).

M. le Président ouvre la discussion

M. Josselin Lecoultre (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, et chères et chers collègues,

Le groupe PS soutient à l'unanimité le préavis relatif à la pérennisation et à l'ajustement des postes auxiliaires des secteurs parascolaire et jeunesse au sein du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse.

Ce préavis répond à plusieurs enjeux essentiels pour notre commune. Tout d'abord, il permet de régulariser une situation qui perdure depuis trop longtemps, en transformant des contrats à durée déterminée (CDD) en contrats à durée indéterminée (CDI).

Cette mesure est non seulement une mise en conformité avec la loi qui n'autorise pas plus de deux renouvellements de CDD, mais constitue également une reconnaissance du travail indispensable effectué par ces auxiliaires.

Ces personnes, majoritairement des femmes, assurent au quotidien des missions fondamentales pour l'encadrement de nos enfants et élèves : dans les structures d'accueil pour enfants en milieu scolaire, les restaurants scolaires, la surveillance des devoirs, et comme moniteurs de camp. Leur travail, bien que souvent peu visible, est essentiel pour garantir un accueil de qualité et sécurisé pour les enfants de notre commune.

La pérennisation de ces postes apporte donc plusieurs bénéfices concrets

- Elle offre une stabilité professionnelle à ces collaborateurs qui vivaient jusqu'alors dans la précarité ;
- Elle améliore la qualité de l'accueil des enfants grâce à un personnel mieux reconnu et valorisé ;
- Elle permet de répondre aux besoins spécifiques, notamment pour les enfants à besoins particuliers, qui nécessitent un accompagnement adapté et qualifié.

Au-delà des aspects techniques et financiers, ce préavis reflète les valeurs fondamentales que nous défendons : l'équité dans les conditions de travail, la reconnaissance des métiers essentiels au bien-être collectif, et l'investissement dans un accueil parascolaire de qualité pour les générations futures.

En conclusion, le groupe PS vous invite à adopter ce préavis qui représente une avancée importante, tant pour les conditions de travail des auxiliaires que pour la qualité de l'encadrement des enfants de notre commune.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s vous recommande d'accepter cet objet car il nous permet, comme l'a dit mon préopinant, de respecter la loi sur le travail qui prévoit de pérenniser des postes de CDD au bout de deux renouvellements de contrat.

Pour rappel, ces auxiliaires œuvrent dans les APEMS, les restaurants scolaires ou sont moniteurs à l'école de la montagne. Ils et elles remplissent des tâches d'encadrement et d'accompagnement importantes pour les enfants et les jeunes de notre commune.

Parmi les postes à pérenniser, 15 sur 20 personnes sont des femmes qui se trouvent souvent en situation de précarité financière, une fois à la retraite, et doivent faire appel à de l'aide de l'Etat.

Nous tenons ici à les remercier pour leur investissement auprès des jeunes de notre commune, ils et elles remplissent un travail humainement exigeant et méritent notre respect et notre reconnaissance. Accepter cette pérennisation de poste va permettre de leur donner une sécurité de l'emploi et une reconnaissance bien méritée.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR soutient à l'unanimité ce préavis. Il est important, à nos yeux, que la situation de personnes employées depuis de nombreux mois, voire années, soit régularisée. Cela d'autant plus qu'il s'agit de postes au profit de notre jeunesse et de nos familles, auxquels le PLR accorde une importance particulière.

Nous remercions au passage les personnes travaillant dans les secteurs de l'accueil parascolaire pour la qualité de leur travail et nous sommes satisfaits que la Municipalité leur offre une meilleure stabilité dans leur emploi.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Marie Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous informer que pour les mêmes raisons évoquées lors du précédent vote, je ne participerai pas au vote du présent rapport.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après toutes les interventions de mes préopinants je ne vais pas en rajouter, mais je précise que le groupe Montreux Libre soutiendra ce préavis à l'unanimité et remercie la Municipalité.

Amendement de la Municipalité :

A la suite de ces corrections la Municipalité propose à la commission un amendement technique du **point 2 des conclusions du préavis**, comme suit :

2. D'imputer les dépenses du point 1, se montant à un total de ~~CHF 87'518.50~~ **CHF 122'294.95**, sur le compte No 505. 3011 ;

VOTE L'amendement est accepté par 83 OUI, 0 NON, 0 ABSTENTION.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. José Jorge (SOC)

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 07/2025 tel qu'amendé relatif à la pérennisation et à l'ajustement de postes auxiliaires des secteurs parascolaire et jeunesse du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 07/2025 de la Municipalité du 14 février 2025 au Conseil communal relatif à la pérennisation et à l'ajustement de postes auxiliaires des secteurs parascolaire et jeunesse au sein du service de la cohésion sociale, familles et jeunesse
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de la création de deux postes d'aides assistant·te socio-éducatif·ve pour un total de 0.8382 EPT, et de l'augmentation des taux d'activité du personnel en place aux APEMS, correspondant à 0.4957 EPT supplémentaires, pour les APEMS ;
2. d'imputer les dépenses du point 1, se montant à un total de **CHF 122'294.95**, sur le compte No 505.3011;
3. de l'augmentation des taux d'activité du personnel en place dans les cantines scolaires, correspondant à 0.2956 EPT supplémentaires ;
4. d'imputer les dépenses du point 4, se montant à un total de CHF 26'892.-, sur les comptes Nos 521.3011 et 523.3011 ;
5. de la pérennisation des postes de l'école à la montagne, correspondant à un poste d'animateur·trice responsable de l'école à la montagne, à 0.6154 EPT et un poste d'animateur·trice adjoint·e de l'école à la montagne, à 0.5192 EPT ;
6. d'imputer les dépenses du point 5 sur le compte No 500.3011 ;
7. de la pérennisation d'un poste de cuisinier·ère de camps, à 0.6923 EPT ;
8. de ventiler le salaire du point 7 à 15.63 % sur le compte No 171.04.3011 et à 84.37 % sur le compte No 500.3011 ;
9. de la création de deux postes de moniteur·trice·s encadrant·e·s pour un total de 1.2294 EPT ;
10. d'imputer les dépenses du point 11, se montant à un total de CHF 116'956.25, sur le compte No 500.3011 ;
11. de supprimer du budget communal 2025, sur les comptes Nos 505.3011, un montant de CHF 34'776.45 et sur le 505.3012, un montant de CHF 176'999.25, afin de compenser ces augmentations ;
12. de supprimer du budget communal 2025, sur le compte No 500.3012, un montant de CHF 31'649.75, afin de compenser ces augmentations ;

13. d'accepter toutes ces mutations avec effet au 1er juillet 2025.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions amendées par 86 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION, 1 récusation.

7.4 Sur le préavis 08/2025 relatif à la mise en valeur du patrimoine floral de Montreux et à la création d'un nouveau Festival intitulé « Montreux Floral Festival ». (Rapp M. Nicolas Büchler).

M. le Président ouvre la discussion

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre éprouve un grand malaise au moment de devoir voter sur ce projet de Festival Floral.

En effet, même si le directeur de la Fondation Hortus censée porter ce projet a fait une bonne impression en commission, de nombreux voyants rouges nous alertent et nous amèneront à déposer des amendements pour renforcer les garanties pour la Commune et le contribuable, pour le cas où le préavis serait accepté. Mais au moment du vote final, Montreux Libre sera très réservé, à regret, pour les raisons suivantes :

Le premier point problématique concerne l'équipe d'organisation.

On le sait, lancer une manifestation ambitieuse demande une énergie très importante.

Or, rien dans l'organigramme de ce projet ne semble garantir qu'un groupe suffisamment motivé et disponible puisse le porter réellement.

Le directeur de la Fondation Hortus ne travaille qu'à 30%, pour l'ensemble des projets de la Fondation. Les bureaux sont à Coppet. La Fondation ne semble pas avoir de liens étroits avec les habitants de la commune.

La Fondation compte sur les services des espaces verts de la commune, qui ne pourront fournir que 520 heures, ce qui représente à peine une semaine et demie pour 10 personnes, pour installer, maintenir et désinstaller ce festival.

Par ailleurs, comme les documents transmis le laissent apparaître, les professionnels du jardinage ne sont pas facilement disponibles sur la période prévue, en juin, en raison du travail énorme qu'exige cette saison pour l'entretien des jardins et espaces de verdure.

Nous avons donc une grande crainte que les ressources humaines très importantes nécessaires ne soient simplement pas au rendez-vous.

Mais cela n'est qu'un aspect, qu'on pourrait éventuellement compenser avec la participation de groupes de personnes non identifiées à ce jour.

Le deuxième point problématique concerne la période du festival.

La période prévue et la durée du festival ne sont pas définis, alors même que nous devons voter aujourd'hui, sur une subvention totale de 490'000.- francs.

Il a été dit en commission que le festival aurait lieu en juin, probablement sur une dizaine de jours. Une période qui paraît extrêmement courte et qui n'est pas adéquate pour les professionnels du jardinage, comme mentionné précédemment.

Mais c'est aussi une période tellement courte que l'on s'imagine mal comment les objectifs de générer 8'000 à 10'000 nuitées seraient possibles. Cet objectif paraît même assez illusoire.

En cas de mauvais temps comme cela peut arriver en juin, sur une semaine par exemple, ce festival n'attirerait que trop peu de monde pour justifier des investissements financiers aussi importants.

Il faudrait pouvoir l'organiser sur au moins un mois pour que les aléas de la météo ne puissent plus influencer trop gravement les résultats de la manifestation.

Par comparaison, la « Fête de la Tulipe » à Morges dure six semaines, le Festival « Lausanne Jardins » dure, quant à lui, trois mois et demi.

Or, on sait que l'installation du Montreux Jazz Festival envahit les quais dès mi-juin.

Comment dès lors trouver la période suffisamment longue pour justifier ce festival floral ?

Il y a sur ce point beaucoup d'incertitudes, trop au moment de devoir voter ces quatre ans de subvention en une fois.

Le troisième point problématique concerne l'offre elle-même

Alors que nous offrons déjà, grâce au travail extraordinaire des espaces verts, tout l'été sur les quais de Montreux, un quasi-festival floral qui attire déjà des dizaines de milliers de visiteurs, des membres de Montreux Libre ne comprennent pas réellement à quel point le festival envisagé offrira une plus-value qui puisse justifier des investissements aussi importants et générer autant de nuitées supplémentaires.

En quelque sorte, en quoi ce festival change-t-il tellement l'ambiance déjà magique des quais de Montreux ?

De nombreux doutes ont été exprimés dans notre groupe sur ce point.

Last but not least, le quatrième point problématique concerne les finances.

Montreux Libre ne veut en aucun cas revivre l'expérience du Montreux Acrobatics, qui avait forcé la commune à rajouter des sommes très conséquentes pour combler les déficits d'un festival pourtant largement subventionné, mais dont le modèle économique était défaillant.

Or, Mesdames et Messieurs, il suffit de comparer le modèle économique de Festival Floral à celui du Montreux Acrobatics pour constater qu'il s'agit de modèles assez similaires, très risqués, trop risqués.

Notamment, les recettes propres de la manifestation, paraissent très aléatoires.

Le sponsoring d'une telle manifestation sera très difficile à concrétiser, surtout à hauteur des chiffres espérés à partir de 2026.

L'espoir d'importantes recettes de boissons et nourriture se heurtera très vite à la concurrence des restaurants et buvettes déjà largement présents sur les quais.

Par ailleurs, la Fondation Hortus n'a pas de fonds propres, elle est donc extrêmement fragile sur le plan financier.

Montreux Libre trouve dès lors cette aventure très hasardeuse, malheureusement et même si l'idée d'un festival basé sur les plantes décoratives mettant en valeur les quais peut paraître attractive.

Au moment où va s'ouvrir la période compliquée de relance du Centre de Congrès, dès 2026, il nous paraît que la somme prévue, 490'000.-, devrait plutôt être conservée pour pallier, si nécessaire, des aléas probables et des charges extraordinaires dans le cadre de cette relance.

C'est la raison pour laquelle, après avoir soutenu les amendements qui cherchent à augmenter les garanties pour la commune, à regret, un certain nombre de membres de Montreux Libre refuseront le préavis au moment du vote final.

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, Le Préavis relatif au Montreux Floral Festival a suscité de vives discussions au sein du groupe des Vert·e·s. Bien que nous ayons compris qu'un nouvel événement comporte toujours des risques et ne peut jamais satisfaire tout le monde, l'ensemble des informations reçues à ce jour nous contraint à adopter une position très critique vis-à-vis de ce festival de l'aménagement paysager.

La genèse de cet événement remonte à la période du Covid, lorsque les foires comme Giardina ne pouvaient pas se tenir à l'intérieur. Un premier grand projet avec Giardina et des acteurs montreusiens ne débouche pas sur une collaboration. Le projet est alors repris par la Fondation Hortus, qui a un capital financier minuscule et des statuts qui ne sont plus en adéquation avec les projets actuels de la fondation. Et au printemps 2024 on vend la peau de l'ours avant de l'avoir tué en distribuant, à Habitat et Jardin et à Montreux, des flyers de la Fondation Hortus arborant le logo de la commune, annonçant un festival du 28 mai au 1er juin 2025, donc cette année ! Enfin, pour l'édition 2026, la fondation Hortus ne se gêne pas de promouvoir le festival sur son site internet, quand bien même notre Conseil ne s'est pas encore prononcé.

Pendant la séance de commission, beaucoup de questions tournent autour de la gouvernance de la fondation organisatrice. Deux amendements sont acceptés afin de réduire le risque d'un fiasco financier. Cependant on ne discute pas de l'engouement de la profession pour cet événement : est-ce que les jardiniers et les autres professionnels de l'aménagement paysager ont un grand intérêt à monter des stands pour quelques jours et à proposer des créations florales pendant la période la plus chargée de l'année pour la branche verte ? Il est répondu qu'une étude de marketing a été réalisée. Logiquement les commissaires aimeraient bien la voir, on la promet comme annexe au rapport de commission, ce qui ne permet pas d'en discuter sur le moment.

Dans le Préavis on pouvait lire : « *L'étude de marché menée pour le MFF 2026 s'inscrit dans une démarche visant à mettre en valeur le patrimoine floral de Montreux* », mais aucune explication relative aux résultats de cette étude n'était fournie. Et à notre grande surprise, les résultats présentés par M.I.S. Trend dans le document « *Giardina – Montreux 2024, potentiel et intérêt* » sont tout sauf encourageants. De 45 entreprises contactés, seulement 9 ont répondu positivement. Les autres trouvent la période ou la région mal choisie, l'événement trop court, etc. Je cite un commentaire qui nous a marqués : « *Le concept existe déjà, ce n'est pas nouveau. Nous y avons participé, et cela ne nous a rien apporté, aucun succès. Les gens se promènent, trouvent joli, mais cela ne nous fait pas de nouveaux clients* ».

Nous remarquons également que le programme de cet événement reste à ce jour très flou. Les différentes activités prévues et présentées dans le rapport annexé au préavis nous font craindre une tentative de séduction, en nous mettant de la poudre aux yeux, notamment pour ce qui est des questions de durabilité forte et de biodiversité. Nous déplorons au passage que ces thématiques chères à nos yeux ne soient pas mieux représentées au sein du comité de pilotage.

À mon avis, nos quais sont déjà très jolis sans festival, nos jardiniers effectuent un travail magnifique, apprécié par les habitants et les touristes. Pourquoi sacrifier tant d'heures pour un festival qui coûte cher à la commune, qui plus est avec un potentiel de succès questionnable ? Pourquoi ne pas se vouer un peu plus aux autres projets (biodiversité urbaine, maraîchage urbain, arrachage des plantes invasives, verdissement des préaux et j'en passe). Et notre commune a de beaux projets en cours qui profiteront tant aux habitants qu'aux touristes, comme l'application pour apprécier les arbres remarquables et les plantes spéciales.

En conclusion, le Groupe des Vert·e·s, déjà dubitatif en ce qui concerne la gouvernance de Hortus et la viabilité et l'utilité d'un tel festival à Montreux, estime que les résultats de l'étude marketing changent considérablement l'appréciation du projet. Nous demandons ainsi un renvoi en commission en application de l'article 127 du règlement du Conseil Communal. Dans le cas où le conseil n'accepte pas ce renvoi, notre groupe soutiendra tous les amendements proposés, mais refusera le préavis. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président *décide de traiter directement la demande de renvoi en commission.*

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En qualité de président-rapporteur, je n'entrerai pas sur le fonds du préavis et des conclusions telles qu'amendées, cependant je regrette la demande de renvoi formulée à l'instant par le groupe des Vert-e-s de Montreux. Si, pour une étude, qui - soit dit en passant - était déjà citée dans le préavis et aurait pu être demandée préalablement à la Municipalité pour être étudiée en commission (comme cela a été fait sur d'autres dossiers demandés spécifiquement lors de notre séance de commission), si, disais-je, seulement pour cette étude - que nous n'avons pas reçue, mais que nous avons pu consulter, lire et dans laquelle nous avons trouvé ce qui était satisfaisant ou pas - nous devons nous réunir à nouveau, je le regretterai fortement.

Je pense que nous disposons, quel que soit notre avis de fond, des éléments qui permettent, aujourd'hui et ce soir, de décider.

A titre personnel je rejeterai cette demande de renvoi.

M. Samuel Roch demande si le renvoi en commission doit être soutenu par 5 conseillers.

M. le Président précise que ce n'est pas le cas selon l'art. 127.

VOTE Renvoi en commission

La demande de renvoi en commission est refusée par 59 NON, 24 OUI, 5 ABSTENTIONS.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Bonne idée, mauvais timing. Je vous rappelle que nous allons commencer les travaux pour le chauffage à distance, il y aura un gros chantier dans Montreux, est-ce qu'il faut rajouter une manifestation ? Encore une, si nous comptons le montage, démontage, cela fera deux semaines de chaos sans pouvoir circuler. Il faut aussi penser aux Montreusiens qui habitent ici. À force de les embêter, ils vont finir par déménager et ce sont les riches qui partiront en premier, nous n'aurons plus de rentrées d'impôt et nous n'aurons rien gagné.

Financièrement, d'un demi-million, je pense que nous approchons gentiment des chiffres rouges et il faut penser à arrêter de jeter l'argent par les fenêtres, car c'est ce que nous faisons.

Nous allons déposer un amendement surprise, M. Luder le déposera en temps voulu.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Montreux Floral festival s'inscrit dans l'histoire et les caractéristiques horticoles de notre commune : s'il est vrai que nos quais sont connus pour leur beauté grâce au travail d'orfèvre

de notre personnel communal, il est intéressant de constater que le projet s'étendra à terme un peu au-delà des quais.

Le groupe socialiste considère que, précisément en raison des travaux prévus sur la Grande Rue dès 2026, il n'est pas question d'être morose sur la capacité de notre commune à accueillir des événements lumineux, populaires, ouverts à toutes et tous, même en période de travaux. Au contraire, je ne suis pas certain que les travaux de ces dernières années nous ont rendu défaitistes, nous, l'économie locale ou les différents acteurs de notre commune.

Nous comprenons, notre groupe comprend que les quelques doutes et interrogations qui ont été relevés dans la commission et dans ce plénum, notamment en matière de gouvernance, nous les partageons aussi, pour un certain nombre d'entre eux, Mme Hischenhuber et M. Gétaz les ont cités.

A ce titre les amendements déposés en commission, relatifs aux enjeux de transparence financière et à l'utilisation des éventuels réserves excédentaires, nous paraissent des éléments susceptibles de servir de garde-fous à quelques égards.

Il va de soi, pour notre groupe, qu'il faudra savoir faire preuve de vigilance, résultats de la manifestation, impact économique concret pour notre région, qualité de la gouvernance, etc.

Notre groupe fera preuve de vigilance et à entendre les autres groupes, je suis persuadé qu'ils le seront aussi dans le cas où ce préavis est adopté. Dans ces conditions le groupe socialiste vous invite à soutenir le préavis municipal tel qu'amendé et sous réserve de l'amendement surprise.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme indiqué par mon collègue M. Hunziker, sur le fond le groupe UDC n'est pas opposé aux fleurs, il s'agit d'une valeur de notre commune qui est bien connue, cependant le timing n'est pas bon, l'emplacement empiète sur d'autres projets. C'est pourquoi nous avons pensé lundi à déposer l'amendement suivant :

Ajouter un point « 1bis. de relocaliser l'objet cité au point 1 des conclusions sur la parcelle des Grands-Prés en l'intégrant au projet de parc public voté par la population le 18 juin 2023. »

Il s'agit d'une parcelle de 25'000 m² : je lis dans le rapport que les exposants ont besoin de 200m², nous pourrions faire d'une pierre deux coups, en ayant un ensemble de plantes rares, le festival et l'entretien du parc qui se ferait par le même service de la commune en dehors du temps du festival. Je pense qu'il peut y avoir une bonne idée dans cette proposition.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les amendements proposés par le groupe Montreux Libre ne sont pas une surprise comme ils ont été abordés en commission. Le premier amendement concerne le point 1 des conclusions, puisque nous estimons que le nom du festival doit appartenir à la commune de Montreux. Les raisons que nous avons partagées avec les membres de la commission sont les suivantes :

- un commissaire avait mentionné que le nom, la marque Montreux Floral Festival appartenait de toute façon à la commune, mais cela n'est pas le cas. La marque appartient en principe à la fondation Hortus. M. Patrick Aubord a confirmé ce fait à la suite de ma demande, lors de l'apéritif suivant la séance.

Il a également mentionné que M. Jean-Baptiste Piemontesi a eu l'idée du nom pour ce festival. Je propose de voter cet amendement comme une sécurité supplémentaire pour notre commune.

- Pour rappel notre Conseil, en 2015, a obtenu que les marques «Montreux Comedy Festival » et « Montreux Comedy » soient récupérées par la Fondation du festival du rire de Montreux et n'appartiennent plus à la société privée du fondateur du festival.
- Cela représentait également une sécurité pour notre commune, en contrepartie de subventions.
- Si le Montreux Floral festival ne fonctionnait pas, la commune pourrait reprendre cet évènement et s'il devenait un succès, la fondation ne pourrait pas le vendre.
- Que le nom appartienne à notre commune est d'autant plus justifié que l'objectif du festival est la mise en valeur du patrimoine floral de Montreux.

Amendement 1 :

De participer à la création d'un nouveau Festival relatif à la mise en valeur du patrimoine floral de Montreux, « Montreux Floral Festival », dont le nom appartient à la Commune de Montreux.

Le deuxième amendement est également une sécurité supplémentaire, avec l'ajout d'un point 6 :

« Les subventions communales sont conditionnées à l'obtention des subventions cantonales (LADE) »

M. Jean Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais essayer de donner quelques informations par rapport aux différentes questions qui ont été posées et de continuer à essayer de rassurer l'assemblée sur ce festival et ses organisateurs.

Par rapport à la période, elle est clairement définie, c'est à l'Ascension et Pentecôte, cela dépendant d'une année à l'autre, mais nous sommes toujours dans cette orientation, avant le montage du Jazz. Il n'y a pas de période compliquée entre le Jazz et cette manifestation. Pour votre information, cette manifestation répond à une interpellation qui a été faite début 2025, mais, à la suite de la deuxième édition du Jazz sur les quais, l'organisateur a souhaité reporter en 2026. Il y a une attention particulière des organisateurs à l'environnement dans lequel ils se trouvent, notamment vis-à-vis des autres manifestations montreusiennes.

Par rapport à la plus-value et au travail qui est fait sur les quais, cela a été rappelé lors de l'assemblée, nous travaillons aujourd'hui sur nos atouts, nos compétences, c'est une manifestation qui met en valeur nos atouts et nos compétences, nous n'allons pas inventer quelque chose qui ne nous correspond pas. Comme l'histoire nous le rappelle, nous avons la fête des Narcisses et nous avons aussi à la fin du 20^{ème} siècle une manifestation autour de l'horticole, tel que nous vous le proposons avec le Montreux Floral festival.

Sur la partie financière, il est évident que, dans le budget, ne sera dépensé que ce qui est acquis. Comme il n'y a quasiment pas de recettes dans le cadre de la manifestation, c'est tout ce qui est acquis en amont de la manifestation qui pourra être dépensé. C'est un élément important qui a été précisé par l'organisateur lors de la commission.

Concernant le nom, je regrette que cela vienne après la séance de commission, car malheureusement les gens de la Fondation n'étaient plus présents. L'amendement peut être voté ou pas, mais nous dérogeons ici à la pratique, car si le nom « Montreux Comedy Festival » n'appartient plus au producteur, qui est une société privée, tous les noms,

Montreux Jazz, Montreux Comedy, Montreux Choral, Septembre Musical, appartiennent aux fondations, comme la fondation Hortus qui organise le festival.

Là, nous irions dans une dérogation.

J'ai eu des échos de ces discussions, j'ai pris contact avec la fondation Hortus et à ma connaissance, elle ne s'opposerait pas à une convention qui transmettrait le nom à la commune.

Sur l'organisateur, j'aimerais vous dire que cela fait 3 ans, à partir de 2022, que nous discutons avec l'organisateur, personnellement cela fait 10 ans que je suis en Municipalité, je n'ai jamais eu un dossier aussi long, avec autant d'envie, de persévérance à produire et conduire ce projet.

Cette résilience de l'organisateur à poursuivre malgré les difficultés et notamment le fait que le Jazz ait une deuxième édition hors murs, devrait peut-être vous satisfaire en termes de capacité organisationnelle, respectivement de sérieux de la fondation. Je ne peux pas vous donner plus d'informations ou de preuves à ce sujet, mais cela mérite d'être mis en valeur par rapport au travail qui a été effectué par la fondation et aussi par les équipes du service des espaces publics, qui ont participé activement à l'élaboration du parcours, sur les différentes thématiques. Pour la Municipalité c'est un complément à ce qui est fait par les équipes des espaces verts. Il s'agit aussi de mettre en valeur leur travail et c'est une complémentarité, nous ne pouvons pas, en interne, organiser une telle manifestation, nous n'avons ni les compétences, ni les réseaux pour attirer les différentes écoles horticoles, les privés, les sponsors qui viendraient amener du financement à ce festival.

Voici pour les quelques informations que je souhaitais vous transmettre par rapport aux différentes interventions qui ont été faites tout à l'heure.

J'espère qu'avec ces informations, vous soutiendrez ce projet.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par souci de compréhension, pour 2026, le festival aura lieu du 14 au 24 ou 25 mai c'est cela ?

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La première édition se fera sur une courte durée, pour amorcer l'évènement : il se déroulera du 22 au 26 mai sur le week-end de la Pentecôte. C'est à partir de la deuxième édition que nous serions sur une durée de 10 jours et que nous engloberions l'Ascension et le week-end de la Pentecôte.

M. le Président ouvre la discussion sur les amendements.

M. Nicolas Büchler (SOC) donne lecture des amendements :

Amendement de M. Pierre Loup :

Amendement N° 1, M. Pierre Loup, Décroissance-Alternative :

Monsieur Pierre Loup souhaite déposer un amendement inscrivant dans les conclusions la nécessité que la Fondation Hortus fournisse de manière complète et transparente ses comptes annuels. Concrètement, c'est l'article 5 qui peut être amendé, comme suit:

5. de porter aux budgets 2027 à 2028 un montant de CHF 150'000.- sur le compte 160.3653.00 « subventions aux manifestations », *à conditions que le bilan et les comptes de l'exercice précédent soient fournis de manière transparente.*

Sous-amendement de M. Bernard Tschopp, Parti Libéral-Radical :

Monsieur Bernard Tschopp souhaite déposer un amendement à la même conclusion 5, en ajout de celui de M. Pierre Loup, et permettant de clarifier l'utilisation des éventuels bénéfiques des exercices précédents, soit :

5. de porter aux budgets 2027 à 2028 un montant de CHF 150'000.- sur le compte 160.3653.00 « subventions aux manifestations », à conditions que le bilan et les comptes de l'exercice précédent soient fournis de manière transparente *et que les éventuelles réserves excédentaires des manifestations 26 et 27 soient réservées à l'organisation de l'édition 28.*

M. le Président

Il s'agit d'un sous-amendement parce qu'il modifie un amendement, il s'agit d'un complément à l'amendement de M. Loup. Pour information sur les sous-amendements, je vous liti ce qui dit M. David Equey sur le site du Canton de Vaud dans l'aspect juridique de l'institution communale en droit vaudois:

« Le ou les éventuels sous-amendements doivent être traités, le cas échéant, opposés les uns aux autres. En cas de rejet des sous-amendements, les amendements sont soumis au vote. Lorsqu'un sous-amendement est admis, cela a pour conséquence de modifier l'amendement sur lequel il portait, l'amendement modifié est ensuite soumis au scrutin. »

Cela veut dire que nous allons voter le sous-amendement de M. Tschopp : s'il est accepté, il modifie l'amendement de M. Loup et le remplace.

Celles et ceux qui votent pour le sous-amendement de M. Tschopp votent oui, et celles et ceux qui votent pour l'amendement de M. Loup ou pas d'amendement votent non.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra le sous-amendement qui englobe, comme vous l'avez dit, les deux conditions qui nous conviennent. Je vous invite à soutenir le sous-amendement qui votera en une fois les deux textes.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe ML soutiendra le sous-amendement et l'amendement.

Sous-amendement de M. Bernard Tschopp :

Monsieur Bernard Tschopp souhaite déposer un amendement à la même conclusion 5, en ajout de celui de M. Pierre Loup, et permettant de clarifier l'utilisation des éventuels bénéfiques des exercices précédents, soit :

5. de porter aux budgets 2027 à 2028 un montant de CHF 150'000.- sur le compte 160.3653.00 « subventions aux manifestations, à conditions que le bilan et les comptes de l'exercice précédent soient fournis de manière transparente *et que les éventuelles réserves excédentaires des manifestations 26 et 27 soient réservées à l'organisation de l'édition 28.*

VOTE le sous-amendement est accepté par 84 OUI, 0 NON, 2 ABSTENTIONS.

M. Olivier Blanc (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si vous faites voter un sous-amendement, il faut faire voter l'amendement principal tel que sous amendé. Vous avez choisi cette voie tortueuse, il faut l'assumer jusqu'au bout.

M. le Président

Je pensais maîtriser le sujet, mais visiblement pas. Nous avons voté le sous-amendement qui modifie l'amendement, donc l'amendement modifié a été accepté. Nous allons effectivement encore voter l'amendement amendé.

Amendement de M. Pierre Loup :

Amendement N° 1, M. Pierre Loup, Décroissance-Alternative :

Monsieur Pierre Loup souhaite déposer un amendement inscrivant dans les conclusions la nécessité que la Fondation Hortus fournisse de manière complète et transparente ses comptes annuels. Concrètement, cet amendement se dépose sur l'article 5 :

5. de porter aux budgets 2027 à 2028 un montant de CHF 150'000.- sur le compte 160.3653.00 « subventions aux manifestations », *à conditions que le bilan et les comptes de l'exercice précédent soient fournis de manière transparente.*

VOTE l'amendement est accepté par 86 OUI, 0 NON, 1 ABSTENTION.

Amendement de M. Tal Luder :

Ajouter un point *1bis* : *de relocaliser l'objet cité au point 1 des conclusions sur la parcelle des Grands-Prés en l'intégrant au projet de parc public voté par la population le 18 juin 2023.*

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre parti est sérieux avec cette proposition, ce n'est pas un gag. Il ne s'agit pas de fleurs coupées, mais de fleurs en pot. Nous parlons de 200m², une palette représente 1m², un camion de 40 tonnes peut prendre sur la surface 40 palettes, supposons que ce camion mette 5 surfaces, il pourra en prendre pour un exposant. C'est un camion de 40 tonnes pour un exposant, moi j'appelle cela du green washing, car il n'y a absolument rien d'écologique là-dedans. En plus nous allons dépenser CHF 500'000 et tout ce qu'il en restera ce seront des photos.

Il ne restera rien sur Montreux de ces différentes expositions.

Par contre, pour les Grands-Pré, nous devons de toute façon créer un parc et mettre des plantes, c'est pour cela que l'idée nous est venue de créer quelque chose qui ne soit pas éphémère en créant un concours annuel.

L'exposant a 200m² pour créer quelque chose et ce sera jugé l'année suivante en fonction de la manière dont cela pousse.

Ces CHF 500'000, que nous allons engager, ne seront pas éphémères et resteront dans le parc, car ce parc va de toute façon nous coûter des millions. Cela a été voté par le peuple, nous ne pouvons pas revenir en arrière.

C'est pour cela que cette idée nous est venue et il faut vraiment la prendre au sérieux. Aux Grands-Prés, ils viennent de faire les foins, la deuxième coupe aura lieu dans 1 mois, donc il serait possible de faire quelque chose de provisoire pour commencer et aviser pour la suite. Il y aura vraiment un historique, avec la création du parc grâce à cette manifestation. Concernant la question de la visibilité sur Montreux c'est une solution.

N'oublions pas que les fleurs commencent depuis le début de l'autoroute avec une jolie bande qui descend le long de la route cantonale, en plus il y a le parking, le bus et la gare de Clarens à proximité. Nous décentrons un peu la manifestation en ne faisant pas tout au centre de la ville, cela intègre les villages alentours qui font partie de notre commune et je pense qu'il n'y a que du positif dans cette idée. Si vous refusez l'amendement c'est OK, mais si vous refusez le préavis nous n'aurons rien du tout.

Cette proposition vous donne un joker, mais c'est à vous de décider.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Hunziker, je vous rassure nous vous avons écouté attentivement, je suis tout à fait séduit par l'idée, je remarque tout simplement que l'un des objectifs de ce festival est aussi de soutenir l'économie locale, notamment l'hôtellerie. Je pense qu'avec une délocalisation, les retombées, en termes de nuitées, seront pas mal affectées, à moins que l'hôtel de Chailly ne soit en capacité d'accueillir 8'000 nuitées en 10 jours, je ne pense malheureusement pas que ce sera le cas, même si je le souhaite du plus profond de mon cœur.

Je refuserai l'amendement à titre personnel.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à l'amendement du groupe UDC, il est vrai - comme nous avons eu l'occasion de le dire et de le répéter, que la manifestation voulue en partenariat avec la Fondation Hortus est une manifestation qui souhaite capitaliser sur les atouts de la Commune, à savoir le fait que nous ayons une collection botanique à ciel ouvert sur une certaine partie de la commune et notamment sur les quais. Pour nous, cela fait sens de pouvoir l'ancrer au départ sur les quais. Comme vous avez pu le lire sur le préavis, lors de la première édition nous souhaitons développer le système des QR codes sur les arbres, afin de faire connaître à la population et à nos hôtes de passage les espèces rares que nous avons et qui sont situées sur le parcours.

La deuxième année, l'idée serait de faire connaître les magnifiques balades, notamment la partie du sentier des Roses, sentier de l'Impératrice du côté de Territet, parce qu'il s'agit de bijoux : l'idée est de les valoriser avec des architectes paysagistes, un certain nombre d'espaces privés, de jardins privés également, car ils ont aussi des espèces rares en termes végétaux. C'est le concept, mais il est clair que si la manifestation prend et qu'elle se développe au-delà de 2028, rien ne nous empêchera de réfléchir et à aménager l'espace du parc des Grands-Prés, mais à ce stade votre proposition est prématurée car ce n'est pas avec les CHF 150'000 par année et non CHF 500'000 que nous arriverons à ce genre d'aménagement et cela serait vraiment dommage pour tout le monde car personne ne s'y retrouverait.

C'est une idée que vous avez émise d'aménager les friches afin de créer des parcs, c'est une idée qui existe en Allemagne, cela s'appelle les Bundesgartenschau, ce n'est pas nouveau, mais effectivement à ce stade, il serait malvenu de commencer avec une manifestation décentrée car nous perdrons tout le monde et ce sera un fiasco. Je vous invite à refuser cet amendement.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je peux comprendre les inquiétudes de Mme Gote pour cette première édition, mais je vais revenir sur notre idée que le timing n'est pas bon pour ce festival. Au lieu d'avoir une première édition qui se tiendra on ne sait comment et avec des doutes, autant commencer, en même temps que le projet de parc, qui est en train d'être mis sur les rails. En plus la réponse à la simple question de M. Loup confirme que nous ne pouvons plus revenir en arrière, nous aurons ce parc, autant commencer la réflexion maintenant car nous savons le temps que cela prend.

Si le festival MFF n'a pas lieu en 2026 pour la première édition ce n'est pas grave, nous aurons quelque chose de mieux une année plus tard, car, entre deux, nous aurons l'ouverture du 2m2c, le chauffage thermique et d'autres événements qui attireront du

monde à Montreux. Mieux vaut avoir un projet bien réfléchi que de dire que nous voulons cette première édition maintenant.

Je vous invite à soutenir l'amendement qui est une demande de réflexion de l'intégration et pour cela il faut du temps.

Amendement de M. Tal Luder :

Ajouter un point *1bis* : *de relocaliser l'objet cité au point 1 des conclusions sur la parcelle des Grands-Prés en l'intégrant au projet de parc public voté par la population le 18 juin 2023.*

VOTE l'amendement est refusé par 47 NON, 24 OUI, 16 ABSTENTIONS.

Amendement 1 de Mme Susanne Lauber Fürst :

De participer à la création d'un nouveau Festival relatif à la mise en valeur du patrimoine floral de Montreux, « Montreux Floral Festival », *dont le nom appartient à la commune de Montreux.*

VOTE l'amendement est accepté par 70 OUI, 7 NON et 11 ABSTENTIONS.

Amendement 2 de Mme Susanne Lauber Fürst :

Ajout d'un point 6 « *Les subventions communales sont conditionnées à l'obtention des subventions cantonales (LADE).* »

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous parlons de la LADE, évidemment que ce projet ne peut pas voir le jour s'il n'y a pas le soutien de la LADE, je rappelle qu'elle vient sur 3 ans pour lancer les opérations et permettre à la manifestation de trouver son rythme de croisière et notamment des partenariats privés, c'est une évidence que ce projet ne pourra pas voir le jour s'il n'y a pas la LADE.

Maintenant la question qui se pose, et je n'ai pas la réponse par rapport à ce que vous souhaitez dans cet amendement, c'est que nous ne connaissons pas le montant du soutien que la LADE apportera. S'il n'y en a pas du tout, c'est clair que la manifestation n'aura pas lieu. Maintenant nous ne pouvons pas préjuger du montant que la LADE proposera.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons un préavis avec un budget, il est prévu le montant attendu de la LADE et, pour ma part, j'estime que c'est le montant que nous devons attendre de la LADE. Si le montant est supérieur nous le prendrons volontiers, mais si c'est inférieur comme par exemple CHF 20'000 cela ne passera pas. Des discussions ont eu lieu en commission, nous aimerions des garde-fous et que la LADE et le Canton contribuent de manière substantielle.

L'objectif de mon amendement n'est pas de restreindre au-delà du texte et je pense que le sens est clair.

Amendement 2 de Mme Susanne Lauber Fürst :

Ajout d'un point 6 « *Les subventions communales sont conditionnées à l'obtention des subventions cantonales (LADE)* »

VOTE l'amendement est accepté par 66 OUI, 8 NON, 12 ABSTENTIONS.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout en remerciant celles et ceux qui ont approuvé l'idée que nous avons proposée, le groupe UDC refusera le préavis pour les raisons que nous avons évoquées auparavant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Au terme des discussions, c'est par 6 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, que la commission vous recommande, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 08/2025 de la Municipalité du 7 mars 2025 au Conseil communal relatif à la mise en valeur du patrimoine floral de Montreux et à la création d'un nouveau Festival intitulé « Montreux Floral Festival »

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de participer à la création d'un nouveau Festival relatif à la mise en valeur du patrimoine floral de Montreux « Montreux Floral Festival », ***dont le nom appartient à la commune de Montreux ;***
2. d'octroyer, à cet effet, en 2025, un crédit complémentaire de CHF 50'000.- au budget 2025 sur le compte 160.3653.00 « subventions aux manifestations » à compenser par prélèvement sur la provision « participation à des événements ou à des institutions à caractère public » compte No 9281.180 ;
3. d'octroyer, à cet effet, en 2025, un crédit complémentaire de CHF 40'000.- au budget 2025 sur le compte 440.3135 « matières premières » à compenser par prélèvement sur la provision « participation à des événements ou à des institutions à caractère public » compte No 9281.180 ;
4. de porter au budget 2026 un montant de CHF 100'000.- sur le compte 160.3653.00 « subventions aux manifestations » ;
5. de porter aux budgets 2027 à 2028 un montant de CHF 150'000.- sur le compte 160.3653.00 « subventions aux manifestations », à conditions que le bilan et les comptes de l'exercice précédent soient fournis ***de manière transparente et que les éventuelles réserves excédentaires des manifestations 26 et 27 soient réservées à l'organisation de l'édition 28.***
- 6. Les subventions communales sont conditionnées à l'obtention des subventions cantonales (LADE)***
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux REFUSE ces conclusions amendées par 43 NON, 37 OUI, 7 ABSTENTIONS.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets de reprendre la parole, j'encourage la Municipalité à réfléchir à l'idée que nous avons proposée, merci.

M. le Président

Une petite pique au représentant de la presse, si c'est le Riviera Chablais, il y a un article du 28 mars qui disait un nouveau festival va éclore à Montreux, il faut peut être des fois attendre le vote du Conseil communal avant d'écrire des titres comme cela.

7.5 Sur la prise en considération du postulat de M. Romain Pilloud intitulé « Gratuité des TP le dimanche : Une mesure pour le pouvoir d'achat est propice à adoucir nos dimanches et jours fériés ». (Rapp. M. Samuel Roch).

M. le Président ouvre la discussion

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le postulat présenté propose je cite : "la gratuité des transports publics" comme une mesure en faveur du pouvoir d'achat et propice à adoucir les dimanches et jours fériés.

De nos échanges en commission, il ressort les 3 points suivants:

Premièrement, la gratuité.

Elle n'existe pas. Le coût des transports publics s'élève à près de 11 millions dans le budget communal. Le surcoût de la mesure est estimé à 1.5 million. Soit une hausse de 14% du budget.

Deuxièmement, l'effet sur le pouvoir d'achat.

Il est nul. Il s'agit d'une opération de transfert des contribuables vers les usagers des transports publics du dimanche qui ne disposeraient pas d'abonnement. Opération de transfert qui occasionne des frais d'administration et de gestion supplémentaires.

Troisièmement, l'impact écologique.

Il est négatif. La subvention dope la consommation. Le report modal est défavorable, il se fait de la marche et du vélo vers les transports publics motorisés. Cela est confirmé par le délégué aux mobilités, titulaire d'un master en science de l'environnement. Écoutons-le.

En conclusion,

vous l'aurez compris, cette proposition ne tient pas l'épreuve des faits.

L'illusion de la gratuité dissipée laisse place à plus de charges, plus de gaspillage et moins de responsabilité, les coûts réels de cette fausse bonne idée.

Subventionner à 100% les transports publics motorisés au détriment de la marche et du vélo ce n'est pas efficace, ce n'est pas écologique et ce n'est pas conforme à la Constitution fédérale qui exige que : "les prix payés par les usagers des transports publics couvrent une part appropriée des coûts".

Pour toutes ces raisons, je vous invite à ne pas prendre en considération ce postulat.

Merci pour votre attention.

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le parti socialiste soutiendra pleinement cette proposition de notre collègue Romain Pilloud, offrir la gratuité des transports public le dimanche, c'est une mesure simple concrète qui répond à une réalité bien présente et trop peu visible. Aujourd'hui de nombreuses familles,

des seniors, des personnes en situation précaire renoncent à sortir le week-end, tout simplement parce qu'ils et elles n'en ont pas les moyens.

En 30 ans, les prix des transports publics ont presque doublé, en même temps les salaires eux n'ont pas suivi. Aujourd'hui les loisirs sont devenus un luxe, dans une commune comme la nôtre, avec des zones tarifaires multiples, cela devient d'autant plus pesant. Prenons un exemple concret, une famille de 4 personnes, qui habite aux Avants et souhaite descendre passer un moment au bord du lac à Montreux devra déboursier CHF 28 pour l'aller-retour sans aucun abonnement. CHF 28, c'est avant même d'arriver sur le quai, d'acheter une glace ou de faire une activité ensemble. Pour beaucoup, ce prix est réellement dissuasif et le week-end devient un temps où nous restons chez nous, non pas par choix mais par contrainte. Certes, il existe certaines offres des CFF, mais il reste que mettre un prix par personne, par année, sans savoir si ces abonnements seront utilisés ou non est un choix auquel les plus précaires, encore une fois, renoncent clairement. En plus de son objectif éminemment social, ce postulat poursuit un objectif tout aussi important, celui de réduire le trafic automobile le dimanche, en incitant les Montreusiennes et Montreusiens à laisser leur voiture à la maison pour se déplacer au sein de la commune. Le postulant est d'ailleurs tout à fait ouvert à ce que la Municipalité revienne avec des propositions concrètes, permettant d'atteindre cet objectif, que ce soit par la gratuité ou d'autres dispositifs à tester. Pour terminer il est important de rappeler clairement la proposition sur laquelle nous votons, il s'agit ici d'un postulat, nous ne votons pas un budget, ni une mise en œuvre immédiate. Ce qui est demandé aujourd'hui, c'est que la Municipalité étudie des pistes, propose un dispositif, teste et évalue ce que cela pourrait impliquer. Parler de coût durant ce Conseil n'a donc aucun sens, d'autant que les chiffres évoqués en commission n'étaient que des estimations très approximatives. Le débat sur les finances aura lieu en temps voulu, lorsqu'un préavis sera proposé à ce Conseil. Cette proposition est un geste fort, symbolique et concret pour tous les habitants de notre commune, c'est une mesure juste au service du bien commun, que nous soutiendrons avec conviction.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous nous réjouissons de ce postulat et nous vous encourageons à le soutenir. En effet nous pensons que se déplacer en transports publics de manière écologique devrait être un droit et non un privilège ; or, vu les tarifs de notre région, cela revient parfois à un privilège. Nous soutenons toutes initiatives allant dans le sens de la gratuité des transports publics. Si nous voulons une transition écologique, il faut en donner les moyens à la population, la responsabilité d'une mobilité écologique ne peut pas être mise sur le dos des individus, car ceux-ci n'ont pas forcément les moyens financiers, logistiques ou le contexte social nécessaire à cela. Nous croyons qu'il est du devoir des politiques de proposer des solutions et ce postulat est un pas dans la bonne direction, car il allie des propositions sociales et environnementales.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC refuse la prise en considération de ce postulat : une fois de plus, nous avons, de la part de la gauche, un joli objet à crocher à son tableau de chasse pré-électoral et la proposition est de dépenser 1,5 million pour, en comptant large, 500 personnes qui profiteront de cette offre fabuleuse le dimanche pour rester à Montreux, ce qui fait que nous aurons dépensé 1,5 million pour 1,92% de la population en comptant 26'000 habitants. Encore une fois, c'est dépenser beaucoup d'argent pour un groupuscule, sans avoir aucune étude de marché, de sondage, pour connaître les habitudes des Montreusiens le week-end,

c'est de la sculpture sur nuage. Avec toutes ces considérations, nous refuserons avec joie ce postulat et j'adresse ma sympathie à M. Pilloud qui, malgré tous les quolibets et les commentaires qu'il ramasse sur les réseaux sociaux, tient bon et défend son objet et pour cela il a raison.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est horripilant d'entendre parler de gratuité, il n'y a rien qui est gratuit dans cette histoire. Il faut que nous soyons clairs, nous pouvons apprécier l'idée, nous pouvons la développer, mais ôtez-moi ce mot gratuité, il faut bien qu'il y ait quelques conducteurs de bus, de train, des personnes qui se sacrifient le dimanche, ce qu'ils font déjà en demandant à tous de faire un effort et cet effort, si mes souvenirs sont exacts, sera payé plus cher car nous serons le week-end. Arrêtons de parler de gratuité, c'est mentir.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs membres de notre Municipalité, chères et chers collègues,

Je souhaite exprimer mon opposition à ce postulat pour trois raisons principales : 1) il est contre-productif, 2) il est « bling-bling » et 3) il est contradictoire.

1. Un postulat contre-productif

Notre Conseil communal a déjà pris des décisions fortes et responsables en matière de politique de mobilité. Nous soutenons financièrement l'abonnement annuel aux transports publics CFF ou Mobilis à hauteur de CHF 350.–, afin d'encourager une utilisation durable et régulière des transports publics, tout au long de l'année.

Nous avons aussi prévu la gratuité des transports lors des grands événements comme le Montreux Jazz Festival ou le Marché de Noël. En parallèle, nous soutenons la mobilité douce avec des subventions importantes pour l'achat de vélos électriques.

Toutes ces mesures ont un coût considérable pour les contribuables, que nous assumons car elles s'inscrivent dans une vision cohérente et à long terme.

Mais proposer la gratuité des transports uniquement le dimanche pour les habitants de la commune, c'est créer un effet d'aubaine, qui risque surtout de diminuer l'attractivité de l'abonnement annuel, ce qui serait contre-productif.

2. Un postulat "bling-bling"

Le scénario présenté en commission, celui d'une famille avec deux enfants et... deux voitures, qui souhaite utiliser gratuitement les transports publics le dimanche, est révélateur. Il existe des solutions très accessibles pour les familles : les parents peuvent acheter un demi-tarif, et surtout, la Carte Junior permet à chaque enfant de voyager gratuitement pendant une année entière, en compagnie de leurs parents ou grands-parents.

Et cette carte ne coûte que CHF 30.– par an, un prix imbattable — et à partir du troisième enfant, elle est même gratuite.

On ne peut pas justifier une nouvelle mesure coûteuse pour la collectivité sur la base d'un cas qui pourrait facilement bénéficier des offres déjà existantes, efficaces et largement subventionnées.

3. Une proposition contradictoire

Ce postulat entre en contradiction avec nos efforts pour responsabiliser les citoyennes et citoyens dans leur utilisation des transports publics.

La gratuité ponctuelle risque de dévaloriser l'engagement que nous attendons des usagers: celui de s'abonner, de planifier leurs déplacements autrement, de réduire la dépendance à la voiture... même en semaine.

En ajoutant une gratuité partielle et localisée, nous créons un message ambigu et une politique de mobilité incohérente.

Mais surtout, je souhaite rappeler que le même postulant a déposé en 2022 une motion pour supprimer le statut de zone touristique de Montreux, afin d'interdire à des enseignes comme Coop ou Migros d'ouvrir leurs magasins le dimanche, au nom de la protection du personnel de vente.

Et aujourd'hui, il propose un postulat qui engendrerait une hausse de la charge de travail pour les chauffeurs de bus et les conducteurs de train les dimanches et jours fériés, sans un mot pour leurs conditions de travail.

Ce manque de cohérence est frappant, et ce n'est pas un hasard si les grandes associations du personnel des transports publics s'opposent à la gratuité des transports pour cette raison précise. Tel est le cas pour le Syndicat du personnel des transports (SEV) et l'Union des Transports publics (UTP) qui est l'organisation faitière des entreprises de transports publics. Par ailleurs, rien n'est gratuit, même si le postulat le proclame ! Il est important de rappeler qu'une famille avec deux voitures fait normalement partie de la classe moyenne. Et c'est précisément cette classe moyenne qui supportera la majeure partie des coûts d'une telle mesure, coûts que la Municipalité elle-même estime à 1,5 million de francs par an.

Un projet pilote peut paraître séduisant sur le papier, mais cela ne change rien au fond : nous avons affaire à un postulat 1) contre-productif, 2) « bling-bling » et 3) contradictoire. Pour toutes ces raisons, le groupe Montreux Libre ne soutiendra pas ce postulat.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

M. le Président, chers collègues,

Plusieurs préopinants ont parfaitement développé les arguments économiques et contreproductifs du report de transport modal des piétons et cyclistes vers les transports publics, je me contenterai donc de vous rendre attentifs aux difficultés pour ne pas dire impossibilités de mettre en pratique une gratuité réservée le dimanche à une seule catégorie de clients.

Comment délivrer, contrôler des titres de transport sur des tronçons parcourus pour lesquels une partie du tronçon est gratuit et le reste payant ?

Faudra-t-il former tous les contrôleurs CFF de la ligne du Simplon pour qu'ils sachent qu'un Montreusien peut voyager gratuitement le dimanche sur le territoire de notre commune et pas sur le reste de son trajet ? Comment sauront-ils qu'une future carte habitant de Montreux fait office de titre de transport ? faudra-t-il délivrer une carte habitant à tous les enfants et adolescents ? Faudra-t-il introduire des contrôles d'identité ?

Autre problématique: Au-delà de Hauts-de-Caux l'exploitation de la ligne des Rochers de Naye n'est pas subventionnée. Ses recettes dépendent des voyageurs qui payent leurs billets pour ce trajet et sont recensés par comptage statistique national qu'il faudrait donc adapter pour tenir compte de cette spécificité locale.

Les Montreusiens auraient tort de se priver d'une excursion gratuite à Caux par un beau dimanche, au risque de surcharger la ligne, car c'est précisément un jour de très grande fréquentation, et de décourager ainsi la clientèle payante et d'obliger MVR à renforcer des trains et son personnel de contrôle....

Vous l'aurez compris la mise en pratique d'une telle gratuité partielle poserait des problèmes quasi insolubles.

Notre collègue Romain Pilloud s'est appuyé, pour le développement de son postulat, sur une statistique, remise en commission et annexée au rapport, par laquelle il démontre que les

coûts des transports publics ont doublé entre 1990 et 2024, soit 100 % d'augmentation, alors que les indices des prix à la consommation et celui du transport individuel motorisé n'ont augmenté que de, respectivement 40 % et 24 %, et il ne s'agit là que de ce que paient les usagers, sans tenir compte des subventions. Ce coût en constante augmentation des transports publics doit nous faire réfléchir.

Le postulant, dans son interview à la chaîne de télévision la Télé explique, je cite « vouloir cibler des personnes disposant de deux voitures la semaine qui pourraient les lâcher le dimanche pour voyager gratuitement en transport publics ». La gratuité n'étant qu'une vue de l'esprit, les personnes qui payent des impôts mais qui n'ont pas les moyens de posséder une voiture, ou ne le souhaitent pas, deviendraient donc les sponsors des propriétaires de deux véhicules qui souhaitent les laisser au garage...Étonnante forme de solidarité.

Je vous invite donc à refuser ce postulat et vous remercie pour votre attention.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai entendu plein de raisons pour dire que ce n'est pas possible, que ce n'est pas raisonnable, que cela ne peut pas être financé, que c'est trop compliqué à vérifier, pour moi ce qui manque dans toutes ces interventions, c'est le sens, qui, je l'espère, se trouve derrière ce postulat. Le sens c'est quoi, c'est qu'aujourd'hui dans la mobilité en général, il y a du positif, dans la mobilité pour se rendre au travail ou aux études, il y a beaucoup de gens qui, s'ils le peuvent, font le choix de prendre les transports publics, mais malheureusement le transport individuel motorisé prend de plus en plus l'essor dans le trafic de loisirs. Aujourd'hui, nous nous retrouvons sur un axe de transit avec le Valais, et notre commune souffre d'une maladie qui est l'excès de trafic avec véhicules motorisés, les vendredis soirs et les dimanches. Je ne dis pas que ce postulat répond complètement à cela, mais pour moi ce que j'entends derrière ce postulat c'est une mesure forte, une mesure qui est un postulat qui demande à ce que la Municipalité revienne avec des propositions et qui, je l'espère, visent à encourager les Montreusiennes et Montreusiens à prendre autre chose que leur voiture pour leurs loisirs. Cela je ne l'ai pas entendu dans toutes les interventions qui on eu lieu ; mais, pour moi, c'est la mesure optimiste qui se trouve derrière cette demande, est-ce qu'il s'agira de gratuité complète, est-ce qu'il faut cibler certaines catégories, est-ce qu'il faut faire un pilotage, j'ai les mêmes interrogations que certains d'entre vous, pour déterminer si c'est applicable tel quel. Mais l'esprit de dire « qu'est ce que la Commune peut faire pour encourager toutes et tous à dire que, le dimanche, où nous sommes censés être tranquilles, bénéficier de la nature autour de soi, se balader », est-ce que nous avons envie d'avoir des serpents de voitures arrêtées avec le moteur allumé, c'est à cela que ce postulat essaie de répondre et ceci je le soutiens.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les transports publics gratuits le dimanche cela paraît sympa. Pour répondre à M. Yerly, je cherche le sens de ce postulat et je constate que nous allons avoir trois classes de citoyens, une classe qui profite à fond de ses loisirs le dimanche grâce à la créativité et à la générosité de notre collègue M. Pilloud qui démocratise les transports pour ses électeurs. Comme rien n'est gratuit sur terre, une deuxième classe va devoir payer les loisirs des premiers, les contribuables, tant mieux dira M. Pilloud, ils pourront se reposer de leur travail durant les jours ouvrables, cela leur donnera de la force pour payer davantage d'impôts et, pourquoi pas, pour la gratuité le samedi.

Une troisième classe, celle qui bosse dans les transports publics, cheminots et chauffeurs qui auront le privilège de faire face à cet assaut dans leurs véhicules, mais nous nous en

fichons un peu, vu que cela ne coûtera plus rien le dimanche de l'aube jusqu'à minuit. Cette vision de la société ne me plait pas et je refuserai ce postulat.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir non pas sur les aspects de fond, mais les aspects de forme sur certaines affirmations et sur certains propos qui ont été tenus par certains de nos préopinants respectivement des miens. Je trouve qu'il y a certains propos qui sont tenus de tous bords de manière particulièrement affirmative, relatant par exemple des propos du délégué aux mobilités qui ne sont nullement présents dans le rapport que nous avons sous les yeux. Il vient d'être affirmé que le report modal serait négatif, c'est bien, mais cela me semble être sans base à ce stade, les études n'ayant jamais été faites sur une mise en place ciblée, de manière journalière comme c'est prévu dans le présent postulat, mais que sur des mises en place complètes de la gratuité pour les usagers des transports publics.

C'est le même constat, Mme Lauber Fürst, sur les conclusions prises par les syndicats des transports publics qui se basent sur une position qui demandera la gratuité totale des transports publics et non pas sur une gratuité partielle et ciblée en termes journaliers, comme ce qui est présenté. Pour l'instant et pour reprendre certains propos qui ont été tenus, ce qui me paraît sculpté sur nuages et horripilant, c'est la teneur des débats et par ailleurs les montants articulés. On cite des études, des montants qui n'existent pas ou qui sont donnés au pifomètre, alors qu'un postulat est justement existant pour demander une étude et un rapport. Alors oui, vous avez raison, c'est certain la production d'un rapport ce n'est pas gratuit, mais au moins cela nous permettrait peut être de débattre sur des éléments factuels et objectifs. Par ailleurs, ce qui me choque particulièrement c'est le nombre d'attaques personnelles ciblées et méprisantes que nous avons entendu sur ce débat, je trouve que notre Conseil touche particulièrement le fond ce soir et j'en suis déçu.

M. le Président

Merci M. Büchler c'est votre avis personnel il n'engage que vousje ne vais pas donner mon avis, mais les attaques vont dans tous les sens.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'école est gratuite.

L'usage de la route est gratuit.

On comprend naturellement que la gratuité est à l'attention des utilisateurs.

Nous avons une chance ici de proposer à tout le monde, donc aux précaires aussi, d'amorcer une transition hors de la mobilité privée, lourde et polluante. Ceci sans faire de l'écologie punitive liée à des sanctions. On invite ici, sans forcer, la population à utiliser les transports publics.

J'entends que certaines études, avec un dénivelé qui n'a RIEN à voir avec celui de Montreux, ont montré une réorientation du vélo vers les transports publics en cas de gratuité. Mais Montreux est Montreux et la taille et la différence d'altitude est très vite importante.

Pour tout un tas de personnes, je pense à mon cas avec une poussette, il n'y a que peu d'alternatives réalistes pour ne pas utiliser les transports publics ou la voiture.

Ce postulat montrerait à notre population que l'écologie est aussi possible sans restreindre. Le fait de financer par l'impôt cette mesure permet d'user de l'impôt pour redistribuer, un peu, des plus riches vers les plus pauvres. Les riches se plaignent, ça représente un point d'impôt. Impôt qui vient de diminuer d'ailleurs.

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je reprends brièvement la parole pour informer M. Büchler qu'il trouvera dans le rapport, sous discussion générale au 4^{ème} paragraphe, l'information qu'il nie et qui vient du délégué à la mobilité. Ce dernier a été engagé par la Municipalité à la demande de ce Conseil. Je vous invite simplement à l'écouter, il mentionne des études qui, effectivement, rapportent que, quand les transports publics motorisés sont subventionnés à 100% et pas gratuits, lorsque ces transports motorisés sont subventionnés à 100%, nous observons un report modal négatif, des piétons et des vélos vers le bus, c'est normal, cela se comprend, je ne leur jette pas la pierre. En revanche quand nous sommes automobilistes et que, pour des raisons pratiques, la voiture est plus pratique que le bus, ce n'est pas pour les CHF 4 de subventions que nous abandonnons la voiture pour prendre le bus. C'est un fait observé par les études, ne vous en déplaise, c'est ainsi et je vous invite à écouter le délégué aux mobilités et les études scientifiques en la matière.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Sans entrer dans des attaques personnelles ou autres, nous sommes ce soir dans le débat d'idées, d'idéologie et de valeurs politiques. Effectivement plusieurs Montreusiens, s'ils veulent pouvoir profiter de l'entier de la commune, peuvent le faire à pied, à vélo ou en train.

Il y a différentes situations ou même une famille peut utiliser le train à faible coût, actuellement il y a une offre Mobilis pendant 1 mois qui est valable pendant les week-ends. Durant l'été, nous pouvons prendre un abonnement général en deuxième ou première classe, il y a des situations où les gens peuvent utiliser la mobilité douce. Pour le PLR c'est une question de valeurs politiques, ce n'est pas au contribuable de financer l'entier de la consommation des Montreusiens, nous sommes entrés sur des détails de mise en pratique qui seraient difficiles, mais nous nous rendons compte que nous nous heurtons à beaucoup de difficultés. Pour toutes ces raisons je vous invite à refuser ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le postulant propose au vu des discussions d'ajouter une phrase à son postulat :

« (...) Le postulat demande que la Municipalité étudie la mise en place de la gratuité des transports publics pour les Montreusiens sur le territoire communal, les dimanches et les jours fériés. *D'autres alternatives peuvent être étudiées, notamment en ciblant la mesure de manière plus fine et/ou en proposant un projet-pilote.* »

C'est sur cette version modifiée et d'un commun accord que le vote sur la prise en considération ou non du postulat a lieu.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 45 OUI, 41 NON, 1 ABSTENTION.

8 Préavis de la Municipalité

8.1 No 10/2025 relatif aux comptes 2024 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL).

(Séance de la commission intercommunale le mardi 13 mai 2025 à 18 h 30, à la salle du Château 2, à Corsier-sur-Vevey).

Présidence provisoire (PLR) : M. Yanick Hess
Mme Carole Clavadetscher

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.2 No 11/2025 relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA).

(Séances régionales de la commission le jeudi 1er mai 2025 à 20 h 00 et le mercredi 2 juillet 2025 à 20 h 00, dans un lieu qui sera déterminé ultérieurement).

NOMMEE en mars 2025

Présidence provisoire (PLR) : M. Mathieu Ehinger
Mmes Marie-Solène Pham, Elisabeth Wermelinger
MM. Yvan Aubord, Olivier Grand, Vincent Haldi, José Jorge, Tal Luder, Mathieu Quartier, Fabien Willemin

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Grand (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que groupe des Vertes et Verts, nous formulons ce soir quelques considérations générales sur le préavis présenté, en nous appuyant sur les déterminations que la section des Vertes Riviera avait rédigées en octobre dernier dans le cadre de la consultation publique faite par Agglomération Rivelac sur le projet de Plan directeur intercommunal sectoriel relatif à Stratégie régionale de gestion des zones d'activités.

Dans l'ensemble, nous pouvons suivre le diagnostic consistant à dire qu'il y a lieu d'assurer la vitalité économique de notre région en corrélation avec la croissance démographique sur laquelle nous avons peu de prise. Nous saluons l'objectif général de cette stratégie qui vise à mettre à disposition des zones d'activités qui répondent aux besoins de l'économie locale, permettant d'améliorer la part des emplois par habitant et de soutenir le secteur secondaire ainsi que l'emploi de proximité à l'échelle de notre agglomération.

Concernant les objectifs spécifiques, les questions environnementales sont mentionnées à l'objectif 12 ; mais elles devraient, à notre sens, constituer le socle prioritaire et transversal de toute la stratégie. Globalement, nous y voyons un risque de dépendance accrue aux transports individuels motorisés. Il ne suffit pas à notre sens de déclarer : « Ces secteurs [...] devront bénéficier à terme d'une desserte en transports publics » (p. 19). Il ne suffit pas non plus de déclarer qu'il faudra « étudier la faisabilité du report modal pour le transport des matériaux de construction » (p. 37). Bref, l'ensemble des zones d'activités devrait être pensé en priorité en fonction du développement et de leur accessibilité par les transports publics et la mobilité active, non comme un complément.

Nous en restons là pour ce soir mais nous annonçons d'ores et déjà que des commissaires Vertes et les Verts proposeront des amendements à ce préavis.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je m'adresse aux membres de la commission : comme vous l'avez appris, demain c'est essentiellement une séance d'information régionale, il y aura aussi des questions-réponses avec l'ensemble des commissions de toutes les communes concernées. Je pense que ce serait une bonne idée que, à l'issue de la séance, nous nous réunissions pour pouvoir fixer une séance typiquement montreuusienne, entre les deux séances d'ores et déjà annoncées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.3 No 13/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 168'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformation d'un appartement en salle de classe au collège de Chailly sis au Chemin des Ecoliers 9 à Chailly.

(Séance de la commission le lundi 5 mai 2025 à 19 h 00, à la salle des combles, av. des Alpes 18 à Montreux).

Présidence provisoire (PLR) : M. Yanick Hess

Mmes Claudine Borloz, Anne Duperret

MM. Matthieu Burkhart, Frédéric Croset, Mathias Ekah, Antony Huys, Pierre Loup, Florian Manzini, Domenico Silleri

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.4 No 14/2025 relatif aux comptes 2024 du Fonds culturel Riviera.

(Séance de commission le jeudi 8 mai 2025 à 19 h 00 à Jongny).

Présidence provisoire (PLR) : M. Pierre-André Spahn

Membre : M. ~~Philippe Morier-Genoud~~ Christian Fürst

M. le Président ouvre la discussion.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai malheureusement une séance avec la CMCSI ce soir-là, je serai remplacé par le suppléant M. Fürst.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9 Postulats, motions et propositions

9.1 Postulat de M. Olivier Mark : « Des places de travail à Montreux pour éviter de penduler ».

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Selon les chiffres de l'OFS, plus de deux tiers des Suissesses et des Suisses quittaient en 2020 quotidiennement leur commune de domicile pour aller travailler. Les chiffres vaudois sont comparables. A Montreux, il semble qu'environ 5'000 personnes quittent chaque matin la commune, soit plus de la moitié des personnes actives qui y résident !

Vous voulez vous en convaincre ? Rendez-vous à la gare de Montreux ou de Clarens tôt le matin ! Vous y verrez les 34% de ces pendulaires qui ont opté pour le rail. 54% auront déjà grimpé dans leur voiture et empruntent soit l'autoroute, soit la route cantonale, où se fraient aussi un chemin les 4% de ces travailleurs qui ont opté pour le vélo.

Empiriquement on constate aussi que la pendularité est en constante augmentation. Si rien n'est entrepris, notre commune deviendra progressivement une ville-dortoir, où seul le tourisme offrira du travail à nos concitoyens.

Des solutions sont heureusement en cours d'étude pour relocaliser des emplois dans le cadre du projet d'agglomération Rivelac. Ce dernier traitera toutefois prioritairement des activités dans les arts et métiers et l'industrie. Ces secteurs exigent en effet des infrastructures particulières, en lien notamment avec l'accessibilité pour les poids lourds, nécessaires à l'approvisionnement et à la distribution.

Toutefois, la grande majorité des pendulaires vont rejoindre une place de travail dans les services. Or, notre commune planche actuellement sur le nouveau PACom. Ce plan définira les grandes lignes du bâti sur sol montreusien, tant pour l'habitation que pour les places de travail. Je vois là une opportunité importante pour relocaliser progressivement de nombreuses places de travail, avant tout dans des PME à taille humaine qui sont actives dans les services.

J'imagine un tissu urbain certes axé sur l'habitation, au vu de la typologie de notre commune. Toutefois, je propose que toute possibilité de créer des espaces de travail dans les services soit examinée dans le cadre du PACom, dans un cadre maîtrisé et en pleine conscience des limites posées par la mobilité.

Hélas, la globalisation et la concentration de nombreux emplois limiteront les possibilités de travailler à proximité de son domicile. Mais le travail à distance, la saturation croissante des réseaux de transports publics et routiers et la croissance démographique nous obligent à considérer toute forme de flexibilité dans l'aménagement de notre territoire, afin d'offrir toutes possibilités de travailler à proximité de chez soi.

Dans cette logique, chaque place de travail gagnée sur notre Commune apportera aussi davantage de consommation sur place, ce qui apportera une dynamique favorable à la durabilité. Profiter de la beauté de Montreux durant ses activités professionnelles, cela ne tient peut-être qu'à certaines dispositions du futur PACom pour de nombreuses Montreusiennes et de nombreux Montreusiens. Par conséquent, dans le cadre du prochain PACom et pour réduire les transports jusqu'à son travail, je demande par ce postulat à la Municipalité d'explorer toutes possibilités pour offrir, partout où cela est possible, des surfaces utilisables professionnellement, notamment dans le secteur des services, parallèlement aux habitations prévues.

M. le Président

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi du postulat à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9.2 Postulat de Mme Tanya Bonjour : « La Maison de Quartier : très grand succès après 10 ans d'existence. Pourquoi pas une seconde sur notre Commune ? ».

Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

il y a 10 ans, notre commune inaugurerait la Maison de Quartier de Jaman 8, avec pour mission de promouvoir les activités socio-culturelles et la vie associative. Aujourd'hui, son succès est indéniable: elle accueille un large éventail d'activités et de services, semblant même être victime de son succès, puisqu'il y a actuellement trop de demandes par rapport aux places disponibles. La Maison de Quartier de Jaman 8 propose des services et activités variés, répondant aux besoins de différents publics.

Ce lieu est ainsi devenu au fil du temps un espace essentiel de socialisation, d'animation et d'accompagnement. Il favorise le lien social, le vivre-ensemble et l'accessibilité à des ressources précieuses pour de nombreux habitants.

Face à ce constat de succès et la forte demande actuelle, il apparaît pertinent d'envisager de développer, voire de compléter le concept, pour mieux répondre aux demandes de la population en termes de proximité, d'adaptabilité et de besoins, souvent exprimés.

L'objectif ne serait pas de construire un nouveau bâtiment, comme cela a été fait à Jaman 8, mais plutôt d'élargir le concept existant, par exemple vers Territet ou les hauts, en exploitant par exemple des locaux déjà disponibles ou sous-utilisés à travers la commune.

Ainsi, ce postulat invite la Municipalité à explorer les différentes options possibles d'un concept élargi de Maison de Quartier dans un ou plusieurs autres lieux du territoire communal, afin de rendre ces services accessibles à une population plus large, en tenant compte des besoins des Montreusiens. et des ressources à disposition.

M. le Président

Y a-t-il 5 conseillers qui demandent le renvoi du postulat à une commission ?

Plus de 5 conseillers soutiennent le renvoi du postulat en commission.

C'est le cas, une commission ad hoc sera désignée lors du prochain Conseil pour traiter de ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'objet suivant sera développé pour la séance du 21 mai 2025

9.3 Dépôt du titre d'un postulat de Yanick Hess « Renforçons les liens intergénérationnels »

10 Interpellation

10.1 Réponse à l'interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst intitulée « L'évolution du deal de rue suite aux nouvelles mesures prises dans le canton de Vaud et implications potentielles pour Montreux ».

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Toutefois, j'aurais souhaité obtenir des informations plus précises concernant les mesures concrètes envisagées, notamment pour

renforcer la sécurité nocturne dans la zone d'attente des véhicules située à l'arrière de la gare — par exemple, par l'installation d'un éclairage adapté durant la nuit.

Je dois également exprimer une certaine réserve quant à l'évaluation de la situation sécuritaire à la gare de Montreux. Il est en effet préoccupant que, (...tel que cela s'est passé la semaine dernière) lors de l'arrivée d'un train rempli de touristes enthousiastes, prêts à découvrir notre région, le conducteur annonce au haut-parleur — en français, allemand et anglais — : « Attention à la sortie du train, il y a des pickpockets à la gare de Montreux. » Dans ces conditions, il ne s'agit plus d'un simple « sentiment d'insécurité », notion subjective souvent évoquée, mais bien d'un constat objectif fondé sur des faits. Une telle annonce, relayée publiquement par les CFF, véhicule une image regrettable de notre ville auprès de ses visiteurs.

Nous avons encore le temps et les moyens de corriger cette situation, en mettant en place des mesures visibles, concrètes et efficaces. Ne fermons pas les yeux devant les réalités.

Je vous remercie de votre attention

10.2 Interpellation de M. Léo Sémon « Manque de stationnement pour les vélos autour du Cité Centre »

M. Léo Sémon (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Le Cité Centre, situé au cœur de Montreux, est un lieu important à vocation culturelle, commerciale et professionnelle. Il accueille sous un même toit : la Bibliothèque municipale de Montreux-Veytaux, le cinéma Hollywood, un centre de danse, plusieurs espaces de travail, ainsi que divers commerces et services.

Malgré une fréquentation quotidienne considérable, on constate une absence d'infrastructures de stationnement pour les vélos à proximité du bâtiment. Ce manque oblige les cyclistes à attacher leurs vélos à des éléments inadaptés de l'espace public, ou dissuade tout simplement l'usage du vélo pour s'y rendre.

Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle concerne un bâtiment du centre-ville, abritant une institution communale, c'est donc un lieu qui devrait montrer l'exemple en matière de transition écologique et de promotion des mobilités douces.

De plus, l'absence d'aménagements dédiés à ce type de mobilité contraste fortement avec les possibilités de stationnement des véhicules motorisés aux alentours du centre, qui dispose d'un parking souterrain de 77 places.

C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-elle consciente de l'absence d'infrastructures de stationnement pour les vélos autour du Cité Centre ?
2. Des aménagements sont-ils prévus pour y remédier ?
3. Plus largement, la Municipalité envisage-t-elle une stratégie de renforcement de l'accessibilité à vélo du centre-ville de Montreux ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

M. Florian Chiaradia, Municipal la Municipalité répondra par écrit.

10.3 Interpellation de M. Samuel Roch « PACom, n'oublions pas le Conseil Communal »

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux Chères et Chers collègues, Pour rappel, le postulat de notre collègue Olivier Mark intitulé « pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal » qui demandait substantiellement que la Municipalité informe régulièrement sur l'état d'avancement des démarches liées au PACom avait été pris en considération lors de notre séance du 11 octobre 2023.

Dans les discussions précédant le vote, je me permets de rappeler quelques propos indiquant que cette « demande est complètement redondante avec la démarche de communication et de transparence que la Municipalité s'est engagée à suivre et n'apporte rien de plus. »

Monsieur le Municipal Caleb Walter concluait ainsi la discussion générale en expliquant à notre satisfaction que « je le confirme la Municipalité communiquera, et ceci car elle a besoin de le faire pour que ce projet puisse avancer de manière solide. »

Ce postulat a trouvé réponse au travers du Rapport-préavis N° 24-2023 relatif à l'attribution d'un mandat d'accompagnement pour l'élaboration du plan d'affectation communal (PACom).

Les bonnes volontés de communication se sont-elles évaporées lors de l'acceptation quasi unanime de ce rapport-préavis ?

Après contrôle, je vous confirme que depuis l'acceptation du postulat Mark en octobre 2023, le nombre de fois où une communication Municipale au sujet du PACom a trouvé sa place dans l'ordre du jour de nos séances sous le point « Communication de la Municipalité » est : 0.

Sauf erreur de ma part, les dernières nouvelles en la matière sont les suivantes :

La réponse à l'interpellation de Matthieu Ehinger du 4 septembre 2024 indiquant que la question de savoir si le conseil communal sera consulté dans le cadre de l'élaboration du PACom est ouverte, la volonté est de pouvoir l'intégrer et le consulter, mais sans interférer entre son rôle décisionnel et son rôle consultatif.

Puis par voie de communiqué de presse, en date du 10 mars 2025, nous apprenons que 14 recommandations ont été mises en évidence lors des deux premières journées d'atelier du groupe citoyens. Dans ces 14 recommandations, pas un mot Samuel Roch – Groupe PLR Séance du conseil communal de Montreux du 30.04.2025 sur la dynamique économique, sur la création de postes de travail, sur la dynamisation des zones artisanales et industrielles, et j'en passe. Ce sont, en autres, des valeurs que le PLR porte et considère fondamentales or le PLR est le parti le mieux représenté au sein du conseil communal. Nous nous interrogeons donc sur la représentativité effective de ce groupe citoyen.

Pour terminer, le rapport de synthèse explique publiquement les démarches à venir, soit :

- Validation municipale de la stratégie
- Production du plan et du règlement par le mandataire
- Atelier 3 et 4 avec le groupe citoyen
- Finalisation du plan et du règlement et validation municipale
- Information puis événement grand public

Dans ces démarches à venir, pas l'ombre d'une consultation au Conseil communal avant le dépôt du préavis municipal.

Mes questions :

1. La question de savoir si le Conseil communal sera consulté dans le cadre de l'élaboration du PACom a-t-elle été tranchée ?
2. Si oui, de quelle manière et dans quelle temporalité la Municipalité compte intégrer le Conseil communal aux réflexions consultatives ?
3. Quel est l'état d'avancement des travaux du bureau Dolci ?
4. Cela correspond-il au planning que la Municipalité a fixé ?
5. Quel est le planning prévisionnel actualisé jusqu'au dépôt de la mise à l'enquête du PACom ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Caleb Walther, Municipal la Municipalité répondra par écrit.

11 Autres objets s'il y a lieu et divers

11.1 Réponse à la simple question de M. Pierre Loup intitulée « Révision du Plan d'affectation communal, démarche participative ».

11.2 Réponse à la simple question de M. Pierre Loup relative à la situation du périmètre des Grands Prés.

11.3 Réponse à la simple question de M. Hervé Devenoge relative aux horaires du MOB.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai deux points, le premier s'adresse à la régie, ce n'est pas que je tiens absolument à ce que nous soyons vus et que je nous trouve très photogéniques, mais ce soir nous avons pu constater que la caméra n'a pas fixé son œil sur les « preneurs de parole ». Je souhaite m'assurer que ce n'est pas une panne et que c'est un oubli, j'attends des informations.

M. le Président Nous avons rencontré des problèmes techniques ce soir et nous espérons que tout sera réglé pour la prochaine séance du Conseil.

M. Tal Luder (UDC)

Le deuxième point, je m'adresse à la conseillère municipale Mme Pellet, je lui cite l'article 51 du règlement de la Municipalité de Montreux, l'alinéa 1, la constitution, le fonctionnement et les attributions des commissions municipales imposées par la loi, ou un règlement, ou une décision du Conseil communal, sont en principe réglés par l'acte qui les constitue.

C'est-à-dire que si le Conseil vient avec un contre-projet de commission consultative du droit de préemption, vous devrez nous produire un règlement que nous voterons et nous aurons la mainmise totale sur cette commission. J'espère que, dans la balance, vous n'oublierez pas les représentants du Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez, s'il vous plaît, reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier suppléant les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles de PET.

Il est 23 h 22, M. Olivier Müller, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **21 mai 2025 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Olivier Müller

La secrétaire

Céline Morier



TRIBUNAL CANTONAL

Av. Eugène-Rambert 15
1014 Lausanne

Cour de
droit administratif et public

Communication adressée aux
destinataires mentionnés
au verso ou en annexe

16.04.25

COMMUNE DE MONTREUX

Transmis à SU

Exemplaire pour
par courriel

R 16 AVR. 2025

ph. H. Walther
H. Roland - séance
Prés. CC et Secc. CC

Courrier "A"

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX
Grand-Rue 73
Case postale 2000
1820 Montreux 1

Lausanne, le 14 avril 2025/jc

A rappeler dans toute correspondance :

AC.2025.0102 (AJO/ohi)

Recours STIFTUNG HELVETIA NOSTRA c/ décision du Conseil communal de Montreux du 2 mars 2022 adoptant le plan des zones réservées et décision du Département des institutions, du territoire et du sport du 16 septembre 2022 approuvant ce plan - reprise de la cause après l'arrêt du Tribunal fédéral du 5 mars 2025, 1C_58/2024

1. Après l'arrêt de renvoi du Tribunal fédéral 1C_58/2024 du 5 mars 2025, la cause est reprise sous la référence AC.2025.0102 (AJO/ohi).
2. L'arrêt du Tribunal fédéral retient que "le raisonnement du Tribunal cantonal [dans l'arrêt AC.2022.0314 du 21 décembre 2023] s'agissant des zones non constructibles ne prête pas le flanc à la critique" (consid. 3 p. 12). Cette question ne sera donc en principe pas revue. Il est partant douteux que les conclusions du recours du 11 octobre 2022, dans la mesure où elles tendent à ce que "tout le territoire communal [soit] compris dans le plan des zones réservées", puissent être entièrement admises.
3. A ce stade, la recourante est donc invitée à préciser, d'ici au **2 mai 2025**, quels secteurs du territoire communal, ne faisant pas partie des zones non constructibles et n'étant pas déjà classés en zone réservée par le plan adopté par le Conseil communal le 2 mars 2022, devraient selon elle faire l'objet d'une mesure conservatoire selon l'art. 27 LAT.

Le juge instructeur:

André Jomini

Liste des destinataires

identité	qualité	adresse
STIFTUNG HELVETIA NOSTRA	Recourante	<u>Recommandée</u> Maître Rudolf SCHALLER Avocat Boulevard Georges-Favon 13 1204 Genève
CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX	Autorité intimée	<u>Courrier "A"</u> CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX Grand-Rue 73 Case postale 2000 1820 Montreux 1
Département des institutions, du territoire et du sport (DITS)	Autorité concernée	<u>Courrier "A"</u> Direction générale du territoire et du logement Service juridique Avenue de l'Université 5 1014 Lausanne Adm cant

Lionel WINKLER

1817 - BRENT

Brent, le 07 avril 2025

Conseil intercommunal du SIGE
A l'att. de M. Yves FILIPPOZZI, Président
Quai Maria-Belgia 18
1800 - VEVEY

Concerne : démission du Conseil intercommunal du SIGE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal du SIGE,

Après bien quelques années à siéger au sein du Conseil intercommunal du SIGE, je dois me rendre à l'évidence que de nouvelles activités m'empêchent de concilier sereinement certaines pages de mon agenda.

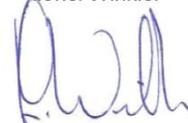
Ne pouvant plus suivre correctement les discussions des différents thèmes régissant les activités du SIGE, notamment lors des séances de groupe, il me paraît normal de laisser ma place à une personne plus efficiente dans le suivi des dossiers et vous présente donc ma démission pour le 30 avril 2025.

Le temps passé au sein du Conseil intercommunal du SIGE aura été enrichissant et les contacts, avec l'ensemble des acteurs administrant cette institution régionale, fort intéressants et constructifs tout au long de ces nombreuses années.

Je souhaite au SIGE un avenir aussi serein que possible en fonction de ce que la nature continuera à nous offrir et de ce que la politique, tant régionale qu'au-delà, lui permettra de construire.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez porté à ce courrier et vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal du SIGE, mes salutations les meilleures.

Lionel Winkler



Copies pour information :

- M. Yves-Laurent Kundert, président de groupe « SIGE - Montreux »
- M. Alexander Kundert, secrétaire du CI SIGE
- M. Olivier Müller, président du Conseil communal de Montreux
- M. Samuel Roch, président de groupe PLR au CC de Montreux